

Convergences

des personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, ingénieurs, techniques de recherche et formation et des bibliothèques



Édito

Bruno Lévéder



En ce début d'année, nous avons été nombreux à être sidérés par les attentats terroristes qui ont été commis contre la rédaction de Charlie hebdo, contre des policiers faisant simplement leur travail, et par la prise d'otages qui a coûté la vie à quatre d'entre eux à cause de leur religion... Dix-sept morts, victimes de l'obscurantisme et de l'intolérance poussés jusqu'à la barbarie !

Très vite, la sidération a fait place à la mobilisation, presque générale, pour défendre la liberté d'expression, la liberté de la presse, la liberté d'opinion, la liberté religieuse à commencer par celle de croire ou de ne pas croire, et au-delà les libertés démocratiques, la laïcité.

Les formidables rassemblements des 7, 10 et 11 janvier ont témoigné que l'écrasante majorité de nos concitoyens était farouchement attachée à ces libertés qui, depuis la Révolution française et les grandes conquêtes sociales et politiques des deux siècles derniers, sont au cœur des valeurs républicaines qui fondent notre modèle social.

Et le syndicalisme doit prendre toute sa place pour les défendre, parce qu'elles sont constitutives aussi de la liberté d'association, du droit syndical pour toutes et tous.

Mais au-delà, pour le SNASUB-FSU, pour défendre justement ces libertés, le syndicalisme ne doit rien lâcher de ses exigences à rassembler les professions, à défendre les droits des personnels dans l'intérêt général, à promouvoir toutes les solidarités entre les salariés quels que soient leurs origines, leurs opinions ou leurs cultures, à promouvoir une conception toujours plus forte de la laïcité et du service public. C'est là une manière essentielle, non la seule, de défendre le vivre-ensemble pour toutes et tous.

Pour le SNASUB-FSU et la FSU, cela passe aussi par des actions concrètes, dès le 3 février prochain, pour gagner des améliorations en termes d'emplois pour l'éducation, de rémunération pour les personnels et de conditions de travail pour un service public renforcé dans ses missions.

Meilleurs vœux à toutes et tous.

Elections professionnelles : les résultats

pages 9 à 19

Contacter le SNASUB



SNASUB FSU

**104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS**

Tel : 01 41 63 27 50 / 51 Fax : 01 41 63 15 48
snasub.fsu@snasub.fr http://www.snasub.fr

Le Secrétariat national

Secrétaire général

Bruno Lévêder
SNASUB-FSU
104 rue R. Rolland
93260 LES LILAS
01 41 63 27 52
sg.snasub.fsu@gmail.com

Trésorier national

Arnaud Lemaître
Trésorier national
06 51 58 91 33
contact-tresorerie@snasub.fr

Secrétaires généraux adjoints

Pierre Boyer
06 24 08 63 33
pierre.boyer.snasub@orange.fr

Arlette Lemaire
01 41 63 27 52
lemaire.arlette@free.fr

Jacques Aurigny
06 08 85 00 82
jacques.aurigny@wanadoo.fr

Autres membres du BN

Patrice Aurand
01 47 40 20 31
aurand@bib-ens-cachan.fr

Céline Beltran
04 42 89 89 79
celine.beltran@ac-aix-marseille.fr

Jean François Besançon
01 53 79 49 04
jf.besancon@gmail.com

Béatrice Bonneau
06 19 94 87 13
bonneau.beatrice@free.fr

Maud Bonnefon
01 53 79 49 04
maud.bonnefon@bnf.fr

Françoise Eliot
f.eliot@orange.fr

François Ferrette
06 11 64 15 57
snasub-caen@orange.fr

Philippe Lalouette
03 22 72 95 02
philippe.lalouette@ac-amiens.fr

Eric Panthou
06 62 89 94 30
ericpanthou@yahoo.fr

Hervé Petit
05 61 50 38 73
herve.petit@univ-tlse2.fr

Sébastien Poupet
06 74 14 55 46
secretariat@snasub-lyon.fr

Bernard Teissier
04 37 37 64 03
@snasub-lyon.fr

Thomas Vecchiutti
04 95 50 33 75
thomaslp@wanadoo.fr

Christian Viéron-Lepoutre
06 13 49 65 32
snasub.besancon@gmail.com

Le SNASUB dans les académies : secrétaires académiques, trésoriers

Aix-Marseille
snasub.fsu.aix-marseille@snasub.fr
Agnès Colazzina, SA
06 76 33 50 51
Gille Gaini, Trésorier
43 Traverse Capron
13012 Marseille
tresorerie.aix-marseille@snasub.fr
06 10 65 45 85

Amiens
snasub.fsu.amiens@snasub.fr
Bernard Guéant, co-SA
Sylvain Desbureaux, co-SA
03 22 72 95 02
snasub.fsu.amiens@snasub.fr
Philippe Lalouette, Trésorier
SNASUB-FSU
9 rue Dupuis
80000 Amiens
tresorerie.amiens@snasub.fr
03 22 72 95 02

Besançon
Christian Viéron-Lepoutre, SA
06 13 49 65 32
snasub.fsu.besancon@snasub.fr
Arnaud Lemaître, Trésorier
SNASUB-FSU
104 rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
tresorerie.besancon@snasub.fr

Bordeaux
snasub.fsu.bordeaux@snasub.fr
Hélène Destrem, SA
06 61 24 23 01
Nathalie Prat, Trésorière
tresorerie.bordeaux@snasub.fr
12 rue des Camélias
64000 Pau

Caen
snasub.fsu.caen@snasub.fr
François Ferrette, SA
06 11 64 15 57
snasub.fsu.caen@snasub.fr
Christel Alvarez, Trésorière
LPO Albert Sorel
Avenue du Labrador
14600 Honfleur
tresorerie.caen@snasub.fr
02 31 81 68 63

Clermont-Ferrand
snasub.fsu.clermont-ferrand@snasub.fr
Eric Panthou, Correspondant
06 62 89 94 30
Béatrice Marol, Trésorière
14 rue Pierre Pottier
63160 Billom
tresorerie.clermont-ferrand@snasub.fr
04 73 68 35 76

Corse
snasub.fsu.corse@snasub.fr
Thomas Vecchiutti, SA
04 95 50 33 75
Catherine Taieb, Trésorière
Lycée Pascal Paoli
Avenue Président Pierucci
20250 Corte
tresorerie.corse@snasub.fr

Créteil
snasub.fsu.creteil@snasub.fr
Yann Mahieux, SA
01 48 96 36 65 / 90
Ludovic Laignel, Trésorier
SNASUB-FSU
Bourse Départementale du Travail
1 place de la Libération
93016 Bobigny Cedex
tresorerie.creteil@snasub.fr

Dijon
snasub.fsu.dijon@snasub.fr
Joëlle Courvoisier, SA
03 80 39 50 97
snasub.fsu.dijon@snasub.fr
Caroline Singvorada-Gérin, Trésorière
SNASUB-FSU
Maison de l'Université
BP 27877
21078 Dijon Cedex
tresorerie.dijon@snasub.fr
03 80 39 50 97
tresorerie.dijon@snasub.fr

Grenoble
snasub.fsu.grenoble@snasub.fr
Abdel Moulehiaw, SA
04 76 09 14 42
Pierre Bertholet, Trésorier
SNASUB-FSU Bourse du travail
32 avenue de l'Europe
38030 Grenoble
tresorerie.grenoble@snasub.fr

Lille
snasub.fsu.lille@snasub.fr
Valérie Van-Caeneghem, co-SA
Eric Fouchou-Lapeyrade, co-SA
Stéphane Lefèvre, co-SA
snasub.fsu.lille@snasub.fr
Pascale Barbier, Trésorière
Collège Rabelais
Avenue Adenauer BP 65
59370 Mons en Baroeul
tresorerie.lille@snasub.fr

Limoges
snasub.fsu.limoges@snasub.fr
Marie-Hélène Dumas, co-SA
05 55 01 70 16
Claire Bourdin, SAA
Sylvie Martinez, SAA
Irène Denysiak, Trésorière
Collège Maurice Rollinat
43 rue Maurice Rollinat
19100 Brive-la-Gaillarde
tresorerie.limoges@snasub.fr
05 55 17 21 70

Lyon
snasub.fsu.lyon@snasub.fr
Sébastien Poupet, SA
06 74 14 55 46
Anne Gillet, Trésorière
tresorerie.lyon@snasub.fr
SNASUB-FSU
Bourse du Travail
205, Place Guichard
69003 LYON
tresorerie.lyon@snasub.fr
06 88 98 38 42

Montpellier
snasub.fsu.montpellier@snasub.fr
Conception Serrano, SA
06 17 80 68 59
Florence Verse, Trésorière
12 Rue Baudin 30000 Nîmes
tresorerie.montpellier@snasub.fr

Nancy-Metz
snasub.fsu.nancy-metz@snasub.fr
Rémy Party, SA
06 31 95 28 62
Graziella Rogé, Trésorière
12 rue Rouge Fontaine
57120 ROMBAS
tresorerie.nancy-metz@snasub.fr
03 87 67 17 90

Nantes
René Daguerre, SA
06 42 03 42 42
snasub.fsu.nantes@snasub.fr

Françoise Grégoire, Trésorière
"Les Lilas" Rue E. Branly
49800 Trélazé
tresorerie.nantes@snasub.fr

Nice
snasub.fsu.nice@snasub.fr
Antonia Silveri, co-SA
06 88 54 39 87
snasub.fsu.nice@snasub.fr
Pascal Tournois, co-SA
06 64 32 10 91
Elodie Malaussena, Trésorière
LP Magnan 34 rue A. Renoir
06000 Nice
tresorerie.nice@snasub.fr

Orléans-Tours
snasub.fsu.orleans-tours@snasub.fr
Alexis Boche, SA
Natacha Sainson, Trésorière
SNASUB FSU
10 rue Molière 45000 Orléans
tresorerie.orleans-tours@snasub.fr
02 38 78 00 69

Paris
snasub.fsu.paris@snasub.fr
Nicolas Barthel, SA
06 84 14 00 53
Monique Coq, Trésorière
Université Paris Descartes
SNASUB-FSU Paris
12, rue de l'Ecole de Médecine 75006 Paris
tresorerie.paris@snasub.fr

Poitiers
snasub.fsu.poitiers@snasub.fr
Arlette DEVILLE, contact
05 49 03 06 17
Madeleine Prat, Trésorière
SNASUB-FSU
16 av du Parc d'Artillerie
86000 Poitiers
tresorerie.poitiers@snasub.fr

Reims
snasub.fsu.reims@snasub.fr
Marie-Reine Bourgeois, SA
06 72 73 96 23
Valérie Mozet, SA
06 89 32 31 61
snasub.fsu.reims@snasub.fr
Alice Baudry, Trésorière
Pont Cosca 56190 Arzal
tresorerie.reims@snasub.fr
09 54 27 65 40

Rennes
snasub.fsu.rennes@snasub.fr
Nelly Even, SA
06 74 58 94 96
Jacques Le Beuvant, co-SA
06 88 22 87 83
Nelly Le Roux, Trésorière
SDSEN 1 bd du Finistère
29558 Quimper Cedex
tresorerie.rennes@snasub.fr
02 98 98 99 36

Rouen
snasub.fsu.rouen@snasub.fr
Pierre Hébert, co-SA
Christophe Noyer, co-SA
02 32 28 73 43
Sylvie Millet, Trésorière
Université - IUT du Havre
Place Robert Schuman
BP 4006 76610 Le Havre
tresorerie.rouen@snasub.fr

Strasbourg
snasub.fsu.strasbourg@snasub.fr
Jacky Dietrich, SA
06 23 39 27 85

Myriam Marinelli, Trésorière
tresorerie.strasbourg@snasub.fr
Rectorat DEC1
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9
03 88 23 36 47

Toulouse
snasub.fsu.toulouse@snasub.fr
Dominique RAMONDOU, co-SA
06 78 77 00 44
Sylvie Trouchaud, co-SA
05 61 43 60 64
Aurore Sistac, Trésorière
52 rue J. Babinet 2ème étage
31100 Toulouse
tresorerie.toulouse@snasub.fr
05 61 43 60 64

Versailles
snasub.fsu.versailles@snasub.fr
Sylvie Donné Lacouture, co-SA
07 60 46 58 63
Rémy Cavallucci, co-SA et Trésorier par intérim
tresorerie.versailles@snasub.fr
07 60 47 45 61

HORS METROPOLE
Etranger, Guyane : contactez le SNASUB national

Guadeloupe
snasub.fsu.guadeloupe@snasub.fr
Harry Custos, SA, Gladys Contout-Alexis, SA Paule Aubatin, Trésorière
33 résidence Marie-Emile Coco
97111 Morne à l'Eau
tresorerie.guadeloupe@snasub.fr

Martinique
snasub.fsu.martinique@snasub.fr
Denise Tassius
06 90 81 12 57

Mayotte
snasub.fsu.mayotte@snasub.fr
Fatou Ndong, SA
06 39 61 29 85
Thierry Pohl, Trésorier
06 39 00 30 05
RUE DU CHEF BE BARAKANI CENTRE - COCONI
tresorerie.mayotte@snasub.fr

Nouvelle Calédonie
Jean-Luc Cadoux
jean-luc.cadioux@ac-noumea.nc
Lycée Jules Garnier
Avenue James Cook BP H3
98849 NOUMEA - Nouvelle-Calédonie.

Réunion
snasub.fsu.reunion@snasub.fr
Richel Sacri, co-SA
06 92 05 38 07
Jean-Odel Oumana, co-SA
06 92 70 61 46
snasub.fsu.reunion@snasub.fr
Marc Dufêtre, Trésorier
06 92 42 08 13
tresorerie.reunion@snasub.fr
Université de La Réunion - Campus sud
SCD-BU Tampon
117 rue du Général Ailleret
97430 Le Tampon

Convergences

Bulletin mensuel du SNASUB-FSU

Syndicat national de l'administration scolaire universitaire et des bibliothèques
104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
01 41 63 27 51 / 52

Directeur de la publication : Bruno Lévêder

Rédacteur en chef : Pierre Boyer

Publicité : Com'D'Habitude Publicité

Impression : Imprimerie Grenier - 94250 Gentilly

ISSN 1249-1926 • CPPAP 0715 S 07498

Prix du n° : 2,50 €

Plus que jamais, vivre ensemble

Après les rassemblements de ce week-end, chacun s'interroge et cherche à comprendre comment nous en sommes arrivés là et ce qu'il convient de faire pour conforter la démocratie.

Bien sûr éviter déjà toutes tentatives d'amalgame et de stigmatisation qui exacerberaient encore davantage tous les fanatismes et obscurantismes.

Ensuite, échanger, parler, se comprendre, débattre sans renoncer aux valeurs qui fondent notre démocratie : liberté, égalité, fraternité, laïcité.

Ces mobilisations immenses représentent un atout essentiel pour construire l'avenir.

Sans naïveté aucune sur l'union totale et durable dans notre pays, elles montrent combien les citoyens ont souhaité montrer qu'ils refusent l'antisémitisme, le racisme et la xénophobie, combien ils ont la volonté de vivre ensemble, dans le respect de notre diversité.

Alors notre société tout entière doit remettre le travail sur le chantier, inlassablement. Peut-être s'était-elle un peu endormie. Laïcité, Services publics, Éducation, conditions de vie, liberté d'expression... aucun sujet ne doit être esquivé. Et il nous faut trouver les chemins pour conduire ces réflexions avec toutes les générations et toutes et tous les citoyen-ne-s.

La FSU s'impliquera avec force comme elle l'a toujours fait dans ce nécessaire défi, à tous les niveaux, et aussi dans un cadre syndical large.

Jeudi 15 janvier 2015



Les images de Charb pour la FSU



LES PROPOSITIONS DE LA FSU



SOMMAIRE

ÉDITO	1
Contacts	2
Actualité	
♦ RIFSEEP	4
♦ La grève du 3 février	5
♦ Le CTM et les postes administratifs	5
♦ Grilles B et C en janvier 2015	5
♦ Rassembler ! (motion de la CAN du SNASUB-FSU)	6-8

EPLÉ	
Les impayés en EPLÉ	
La stagnation des fonds sociaux	20
Bibliothèques	
La circulaire de gestion 2015	21
Infos pratiques	22
Management, mode d'emploi	22
Tribune libre	
Front unique	23

Lu pour vous	
JO et BOEN	23
Adhésion	24

NOUS SOMMES CHARLIE

Dossier :

- Résultats des élections professionnelles et coordonnées des élu(e)s
pp. 9-19

Nouvelle indemnité en remplacement de l'IAT, de l'IFTS, de la PFR

RIFSEEP : dernière ligne droite !

Le ministère de la fonction publique a envoyé à tous les ministères une circulaire en date du 5 décembre 2014 qui donne un certain nombre de consignes pour la mise en place de la nouvelle indemnité dans un délai assez bref.

Rappelons que le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) va s'appliquer au 1er juillet 2015 pour les corps d'adjoints administratifs, de secrétaires administratifs et le corps des attachés d'administration de l'Etat auxquels il faut ajouter les corps des conseillers techniques et des assistants de service social ainsi que l'emploi de conseiller pour l'action sociale.

Les autres personnels percevant la PFR (Prime de fonctions et de résultats) seront aussi concernés à cette date.

Dans un second temps, au plus tard le 1er janvier 2017, l'ensemble des corps et emplois relevant de la loi du 11 janvier 1984, à l'exception de ceux mentionnés dans un arrêté interministériel, devront intégrer le dispositif.

On pourra s'interroger sur le respect de la date du 1er juillet 2015, tant les ministères sont en retard de publications de textes particuliers. Convergences a déjà eu l'occasion de présenter le RIFSEEP (n° de février, juin-juillet, ceux des élections de novembre 2014 et dans le mémento de rentrée 2014).

Si le cadre général est connu, ce sont les précisions des modalités de mise en place et les préconisations instillées par la nouvelle circulaire qui montrent le caractère injuste de cette indemnité. Parmi les éléments de la circulaire, évoquons simplement celle de l'adéquation emploi/niveau de qualification.

C'est dans la phase la plus concrète qu'on se rend compte de certaines injustices. Des annexes donnent ainsi des fonctions-types qui entérinent (pas pour nous !) la déqualification généralisée des emplois.

Par exemple, on apprend que les agents de catégorie C (adjoints administratifs et adjoints techniques), divisés en deux niveaux distincts de montants indemnitaires, peuvent être investis de missions d'encadrement, peuvent être régisseur d'avance et de recette à temps plein, assistant de direction... autant d'emplois qu'on verrait bien en catégorie B. Ces fonctions seront versées dans un groupe de fonctions de niveau 1, aux montants indemnitaires les plus élevés.

Mais dans la circulaire nous trouvons aussi l'exemple des gestionnaires de moyen que nous pourrions également situer en catégorie B qui sera, elle, rattachée au 2ème niveau des montants indemnitaires moins élevés.

Les administrations vont donc devoir séparer les agents ce catégorie C en deux groupes sans que l'on comprenne pourquoi certaines fonctions seront dans tel ou tel groupe.

Cette démonstration pourrait également être faite, de façon adaptée aux problématiques de la catégorie B et A.

Toujours est-il que là où l'on devrait attendre une requalification massive des emplois et des agents, le ministère de la fonction publique et le gouvernement, remplacent cette requalification par un pis-aller indemnitaire qui sera incompréhensible et suscitera jalousie, malaise, copinage et ne satisfera pas le besoin de reconnaissance des personnels pour les missions qu'ils exercent.

François Ferrette

Les textes déjà publiés :

- Circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

- Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

- Arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs

Les étapes de la « discussion »

- 6 novembre 2013 : Conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat. Présentation du projet de décret RIFSEEP. Pour : 0 Contre : UNSA, FO, FSU, CFTD, CGT, UNSA, Solidaires, CFTC, Abstention : CGC

- 28 janvier 2014 : lettre intersyndicale CFTD, CFTC, CGT, FO, FSU, UNSA, Solidaires demandant à la Ministre de la Fonction de « prendre les mesures nécessaires à la non publication du décret sur l'IFSEEP et de surseoir aux travaux sur la mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire »

- 14 octobre 2014 : les organisations syndicales sont réunies au ministère de la Fonction Publique sur le projet de circulaire d'application du décret 2014-503 du 20 mai 2014.

- 9 décembre 2014 : publication de la circulaire interministérielle du 5 décembre.

- 22 janvier 2014 : les organisations syndicales sont convoquées au ministère de la fonction publique pour discuter de la circulaire d'application du projet de décret pourtant largement rejeté. Les syndicats quittent la séance.

- 22 mai 2014 : publication au journal officiel du décret interministériel RIFSEEP et de l'arrêté interministériel pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat du 20 mai 2014.

Mardi 3 février : GREVE NATIONALE à l'appel de la FSU

Le mardi 3 février prochain, la Fédération syndicale unitaire appelle l'ensemble des personnels de l'éducation nationale à faire grève et à manifester pour faire avancer les revendications.

Le SNASUB-FSU a décidé de relayer cet appel auprès des personnels administratifs et ITRF car, pour nous, malgré le discours gouvernemental sur la priorité à l'éducation, rien n'a vraiment été engagé pour renforcer nos missions et améliorer nos conditions de travail et notre pouvoir d'achat.

Depuis 2012, sur les 60 000 créations de postes annoncées pour notre ministère, seulement 250 emplois ont été créés pour renforcer une filière administrative qui a pourtant perdu 8 000 emplois depuis 2004. Cela n'est pas suffisant !

Il faut changer cela ! Il faut faire entendre notre voix !

Pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, il faut recréer des postes administratifs et ITRF en nombre suffisant et annuler les suppressions prévues au 1er septembre 2015 (voir tableau ci-contre)

Pour le dégel de la valeur du point d'indice et l'augmentation générale des salaires,

Pour des carrières revalorisées, il faut investir dans la fonction publique,

Pour un plan pluriannuel ambitieux de requalification des emplois et de reclassement des personnels concernés.

	2015	2014	2013
Aix-Marseille	7	0	13
Amiens	-1	0	-2
Besançon	-3	0	-3
Bordeaux	12	0	13
Caen	0	0	0
Clermont-F.	-2	0	-1
Corse	0	0	-1
Créteil	12	0	11
Dijon	-2	0	-2
Grenoble	9	0	9
Guadeloupe	1	0	2
Guyane	2	0	2
Lille	-8	0	-9
Limoges	-1	0	-1
Lyon	10	0	12
Martinique	-1	0	-1
Montpellier	15	0	13
Nancy-Metz	-7	0	-8
Nantes	9	0	9
Nice	3	0	7
Orléans-Tours	0	0	4
Paris	1	0	-2
Poitiers	0	0	0
Reims	-5	0	-5
Rennes	3	0	6
Réunion	2	0	-2
Rouen	-3	0	5
Strasbourg	2	0	4
Toulouse	10	0	11
Versailles	7	0	14
COM	4	0	
Mayotte	4	0	2
Moyens supplémentaires en académie ou administration centrale	20	0	0
TOTAL	100	0	100

Grilles C et B depuis le 1er janvier

Echelle 3 (ADJAENES de 2ème classe, ADTRF de 2ème classe, Magasinier de 2ème classe)						
Ech	IB	IM	Gain / grille 2014 en IB en IM	Durée éche- lon	Durée cumulée	
1 ^{er}	340	321	10 5	1 an		
2 ^e	341	322	7 5	1 an	1	
3 ^e	342	323	6 5	2 ans	2	
4 ^e	343	324	6 5	2 ans	4	
5 ^e	347	325	8 5	2 ans	6	
6 ^e	348	326	8 5	2 ans	8	
7 ^e	351	328	9 5	2 ans	10	
8 ^e	356	332	7 5	3 ans	12	
9 ^e	364	338	6 5	3 ans	15	
10 ^e	380	350	6 5	4 ans	18	
11 ^e	400	363	7 5		22	

Echelle 4 (ADJAENES de 1ère classe, ADTRF de 1ère classe, Magasinier de 1ère classe)						
Ech	IB	IM	Gain / grille 2014 en IB en IM	Durée éche- lon	Durée cumulée	
1 ^{er}	342	323	6 5	1 an		
2 ^e	343	324	6 5	1 an	1	
3 ^e	347	325	8 5	2 ans	2	
4 ^e	348	326	8 5	2 ans	4	
5 ^e	349	327	8 5	2 ans	6	
6 ^e	352	329	6 5	2 ans	8	
7 ^e	356	332	7 5	2 ans	10	
8 ^e	374	345	7 5	3 ans	12	
9 ^e	386	354	7 5	3 ans	15	
10 ^e	409	368	9 5	4 ans	18	
11 ^e	422	375	6 5	4 ans	22	
12 ^e	432	382	8 5		26	

Echelle 5 (ADJAENES ppal de 2ème classe, ADTRF ppal de 2ème classe, Magasinier ppal de 2ème classe)						
Ech	IB	IM	Gain / grille 2014 en IB en IM	Durée éche- lon	Durée cumulée	Durée recrutemen t concours grade 2
1 ^{er}	348	326	8 5	1 an		
2 ^e	349	327	8 5	1 an		
3 ^e	351	328	9 5	2 ans		
4 ^e	354	330	7 5	2 ans		
5 ^e	356	332	6 5	2 ans	6	
6 ^e	366	339	7 5	2 ans	8	
7 ^e	375	346	7 5	2 ans	10	
8 ^e	396	360	8 5	3 ans	12	
9 ^e	423	376	6 5	3 ans	15	
10 ^e	437	385	7 5	4 ans	18	
11 ^e	454	398	7 5	4 ans	22	
12 ^e	465	407	6 5		26	

Echelle 6 (ADJAENES ppal de 2ème classe, ADTRF ppal de 2ème classe, Magasinier ppal de 2ème classe)						
Ech	IB	IM	Gain / grille 2014 en IB en IM	Durée éche- lon	Durée cumulée	Durée recrutemen t concours grade 2
1 ^{er}	364	338	6 5	1 an	10	
2 ^e	374	345	7 5	1 an	11	
3 ^e	388	355	8 5	2 ans	12	
4 ^e	416	370	12 5	2 ans	14	
5 ^e	438	385	8 5	3 ans	16	
6 ^e	457	400	7 5	3 ans	19	
7 ^e	488	422	7 5	4 ans	22	
8 ^e	506	436	6 5	4 ans	26	
9 ^e	543	462	7 5		30	

Depuis le 1er janvier 2015, tous les échelons de la grille de catégorie C ont augmenté de 5 points d'indice. Soit 23,15 euros bruts mensuels.

La hausse du SMIC du 1er janvier 2015 menace à nouveau de paupériser davantage les agents publics après l'adoption d'une loi de finances qui maintient le gel de la valeur du point d'indice. La bataille pour mettre fin à cette politique salariale scandaleuse doit être poursuivie et amplifiée.

Cette revalorisation a impliqué mécaniquement une révision du pied de grille du premier grade de catégorie B.

Catégorie B : premier grade de SAENES, de Technicien re recherche et formation, de Bibliothécaire adjoint spécialisé.						
Ech	IB	IM	Durée moyenne	Durée Bac	IB au 1/1/2015	IM au 1/1/2015
1 ^{er}	340	321	1 an		348 (+8)	326 (+5)
2 ^e	342	323	2 ans	1	352 (+10)	329 (+6)
3 ^e	347	325	2 ans	3	356 (+9)	332 (+7)
4 ^e	359	334	2 ans	5	360 (+1)	335 (+1)
5 ^e	374	345	2 ans	7	374	345
6 ^e	393	358	2 ans	9	393	358
7 ^e	418	371	2 ans	11	418	371
8 ^e	436	384	3 ans	13	438 (+2)	386 (+2)
9 ^e	457	400	3 ans	16	457	400
10 ^e	486	420	4 ans	19	488 (+2)	422 (+2)
11 ^e	516	443	4 ans	25	516	443
12 ^e	548	466	4 ans	27	548	466
13 ^e	576	486		31	576	486



Rassembler contre toutes les at pour défendre le service

**Motion adoptée
par la Commission administrative nationale du SNASUB-FSU,
14 janvier 2015**

Face à la barbarie, à l'obscurantisme et à ce qui les nourrit, le syndicalisme doit rassembler, mobiliser et gagner des avancées pour toutes et tous !

Après les attentats à Paris

La commission administrative nationale du SNASUB-FSU se réunit moins d'une semaine après la tuerie perpétrée contre la rédaction de Charlie Hebdo, des fonctionnaires de police et après la prise en otage sanglante de personnes du fait de leur confession supposée. La mobilisation qui s'en est suivie, quelles que puissent être les différences d'appréciation qui peuvent légitimement se faire jour dans les discussions qui traversent toute la société, a témoigné de l'attachement du plus grand nombre aux libertés démocratiques. C'est avec la plus extrême fermeté que la Commission administrative nationale du SNASUB-FSU condamne ces attentats et souligne que jamais le terrorisme, la barbarie, ou quelque violence ou intimidation que ce soit n'entameront sa détermination à défendre les valeurs qui sont les siennes, et parmi lesquelles figurent la liberté d'expression et la laïcité. C'est aussi ce que les millions de manifestants ont très majoritairement exprimé dans les mobilisations exceptionnelles qui se sont déroulées ces derniers jours.

Notre syndicat rappelle que la laïcité est précisément une condition pour garantir la liberté de croire ou de ne pas croire et la liberté de culte. En ce sens, le SNASUB-FSU dénonce tous les discours et actes qui encouragent ou se revendiquent de l'antisémitisme ou de toute stigmatisation de la religion musulmane, par amalgame ou par racisme ordinaire. Aucune menace à l'encontre des synagogues ou des mosquées, ou tout autre lieu cultuel ou culturel n'est admissible !

Dans cette situation, le SNASUB-FSU doit jouer tout son rôle et porter un syndicalisme attaché à la défense des valeurs de liberté, d'égalité, de solidarité avec tous les salariés. Plus que jamais, il réaffirme son orientation pour un syndicalisme qui rassemble les professions, porteur de leurs aspirations, à même de défendre chaque salarié, sans distinction aucune, d'origine, de culture, de statut, de nationalité.

L'austérité encourage les divisions de la société et met à mal nos professions !

Le SNASUB-FSU n'a eu de cesse de dénoncer les reculs sociaux que l'austérité engendre. Il se prononce contre toute nouvelle loi de déréglementation sur les droits sociaux, comme par exemple ceux portés dans le projet de loi Macron.

Les espoirs et les solidarités sont mis à mal, les replis et les aigreurs encouragés. Aujourd'hui, comme hier, et peut-être même un peu plus, il est essentiel de mener toutes les batailles, sectorielles ou d'ensemble, contre les politiques qui, année après année, font reculer les droits sociaux : ceux assurés par les services publics, comme ceux des agents qui les assurent.

Les effets en termes d'emploi pour nos secteurs de la « priorité à l'éducation » sont très insuffisants après les années de suppressions de postes. Les quelques créations consenties sont quasiment immédiatement absorbées « en gestion » pour mettre fin à des irrégularités. Le comité technique ministériel de l'éducation nationale du 17 décembre a débouché sur des « rééquilibres » inacceptables, car des académies vont encore connaître des suppressions de postes... Pour le SNASUB-FSU, pas un poste n'est de trop ! Il va s'adresser à la ministre pour le lui signifier et engage un travail de mobilisation pour la défense des emplois partout où des postes sont supprimés... Nos missions sont nécessaires à la mise en œuvre de l'acte éducatif, et nos collègues sont en droit d'attendre autre chose que des effets de communication...

A la Culture, nous mobilisons les collègues contre les nouvelles suppressions de postes.

Dans l'enseignement supérieur, les créations de postes décidées par les lois de Finances successives ne voient pas le jour. Le financement de la masse salariale continue d'être si insuffisant que les postes créés rejoignent les cohortes de postes gelés. Le bilan de loi Sauvadet montre déjà que les universités sont les parents pauvres des titularisations. Cela suffit ! Le SNASUB-FSU se battra dans les CT des universités pour que des postes BIATSS soient créés dans les trois filières et refusera leurs gels.

La hausse du SMIC du 1er janvier 2015 menace à nouveau de paupériser davantage les agents publics après l'adoption d'une loi de finances qui maintient le gel de la valeur du point d'indice. La bataille pour mettre fin à cette politique salariale scandaleuse doit être poursuivie et amplifiée.

.../...

teintes aux droits démocratiques et sociaux, public, nos missions et nos emplois !

Et, parce que l'austérité trouve aussi son écho dans les outils « managériaux », la mise en œuvre du RIFSEEP représente un nouveau mauvais coup. Le gouvernement est passé en force, contre la quasi-unanimité du mouvement syndical, pour imposer un nouveau régime indemnitaire qui aggrave les effets d'individualisation de la PFR et enkyste les inégalités existantes. Cette prime individualisée est appelée à s'étendre à toutes les catégories et à terme à toutes les filières. Dans les groupes de travail pour ses applications ministérielles, nous rappellerons notre opposition à cette nouvelle indemnité et nous mènerons bataille pour que les aspects inégalitaires et tout ce qui promeut l'individualisation ne soient pas retenus. Nous pourrions avancer vers l'alignement interministériel des primes sur les taux les plus favorables. Notre cohérence : en finir avec les primes individualisées, au mérite, soumises à l'appréciation hiérarchique. Et puisqu'elles jouent le rôle de compléments salariaux depuis de nombreuses années maintenant, elles doivent être intégrés au traitement indiciaire.

Dans les négociations PPCR qui se déroulent, avec la FSU, nous continuerons de défendre la nécessité de reconstruire les grilles indiciaires, d'en finir avec les barrages de grades, de redonner du sens pour toutes et tous au déroulement de carrières, d'intégrer les primes dans le traitement indiciaire. Nous sommes déterminés à opposer nos revendications aux approches « gestionnaires » que le gouvernement privilégie. C'est pourquoi le SNASUB-FSU met en place un groupe de travail « PPCR » inter filière, afin d'élaborer des propositions pour renforcer les positions de la FSU.

Enfin, le SNASUB-FSU poursuit son combat pour la requalification des emplois et la promotion concomitante des agents qui les occupent. Du point de vue quantitatif, ce qui ressort des chantiers « métiers » est largement insuffisant. Pour que le sens même de ce que signifie « requalifier les emplois » ne soit pas réduit à de nouvelles déceptions en fonction de choix arbitraires qui pourraient être faits dans les académies, nous continuons de porter notre exigence de critères clairs et objectifs pour tous, établis au niveau national.

Construire la mobilisation dans l'éducation nationale : réussir le 3 février

Pour la FSU, la « priorité à l'éducation » n'aboutit pas aux choix nécessaires pour renforcer le système éducatif et mettre en œuvre des politiques éducatives suffisamment audacieuses à même de réduire les inégalités scolaires par exemple. Et surtout, les moyens mis pour améliorer concrètement les conditions de travail de tous les personnels sont insuffisants, quand ils ne sont pas quasiment inexistantes comme c'est le cas dans nos secteurs.

Face à cette situation, la FSU a décidé d'une journée de grève le 3 février prochain sur les axes suivants : rémunérations, conditions de travail, emplois, et formation.

Pour le SNASUB-FSU, cette journée est l'occasion d'exiger la fin du gel de la valeur du point d'indice, mais également l'amélioration de nos déroulements de carrière, de mobiliser contre les suppressions d'emplois. Pour vraiment à réparer les dégâts causés par les retraits durant la période 2004-2012, pour améliorer les conditions de travail et faire reculer les situations de souffrance au travail touchant un nombre toujours croissant de collègues, il faut gagner des créations de postes en nombre suffisant !

Le SNASUB-FSU contribuera à la réussite de la mobilisation du 3 février en favorisant toutes les actions qui amèneront les personnels à se mobiliser pour défendre leurs rémunérations, leurs missions, leurs emplois, leurs conditions de travail.

L'austérité dégrade aussi la situation des retraités

Depuis plusieurs années, les retraités du secteur public et privé constatent que leur situation ne cesse de se dégrader : pouvoir d'achat, droits et garanties en matière de retraite et de protection sociale.

Les retraités sont des citoyens à part entière et ont contribué au développement économique et social de notre pays. Ce n'est pas de la charité qui est demandée, mais la dignité !

Face à cette situation, ils revendiquent :

- Le maintien du pouvoir d'achat pour tous les retraités ;
- Retour à la revalorisation annuelle au 1er janvier ;
- Indexation sur l'évolution des salaires et retour au droit à la retraite à 60 ans ;
- Minimum de retraite équivalent au SMIC pour tout retraité ayant une carrière complète ;
- Rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour tous les parents isolés ayant élevé un enfant et le retour immédiat à l'exonération fiscale des majorations familiales de pension pour les retraités ayant eu trois enfants ;
- Maintien et amélioration des pensions de réversion ;
- Prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale et donc suppression de la CASA.

.../...

Rassembler

(suite de la motion CAN)

.../...

En conséquence, un plan de mobilisation unitaire (FSU, FGR-FP, UCR-CGT, UCR-FO, CFTC, Solidaires, UNRPA, LSR) s'est construit et se décline en plusieurs étapes :

- Janvier-février : dépôt du mémorandum par les équipes militantes auprès des autorités départementales (préfet, présidents de conseil général...);
- Débat public sur la loi sur le vieillissement avec les présidents des groupes parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat au Conseil économique social et environnemental le 23 janvier. Ce débat sera suivi d'une rencontre avec la presse ;
- Manifestations à caractère régional le 1er avril

Elections professionnelles : un paysage syndical en tension !

Les résultats des élections professionnelles témoignent de messages multiples qui indiquent l'urgence qu'il y a à rassembler les professions sur des revendications unifiantes et porteuses d'avancées pour les personnels. En effet, deux progressions, à la fois contradictoires et inégales, se combinant parfois, sont à noter : une progression des organisations portant clairement des orientations de refus des politiques d'austérité, mais aussi des progressions d'organisations qui assument une orientation d'accompagnement de la politique gouvernementale ou promeuvent un corporatisme ou un conservatisme des plus étroits. Cela ne doit pas empêcher les personnels de porter avec efficacité et dans l'unité leurs revendications ambitieuses.

Le recul de la FSU dans l'éducation nationale, où elle reste largement la première fédération, et dans l'enseignement supérieur, où elle devient quatrième, mérite que soient débattues très précisément les difficultés d'orientation qui frappent aujourd'hui le syndicalisme porteur de transformation sociale. Si le SNASUB-FSU, fort de son orientation de refus de l'austérité, mais également de son travail quotidien, au plus près des personnels, de défense de leurs intérêts, a plutôt mieux résisté, et même a progressé dans ces élections professionnelles, il n'en reste pas moins confronté aux difficultés de mobilisation pour engranger des victoires, mêmes partielles, sur des avancées tangibles pourtant nécessaires. Ces problématiques sont complexes et devront être largement débattues par le congrès de notre syndicat.

Réussir le stage de formation de nos nouveaux élus en CAP et en CT

Le SNASUB-FSU a augmenté le nombre de ses élus, renouvelé et rajeuni sa représentation dans nombre d'instances. Cela nécessite que nous portions une attention soutenue à la formation de nos nouveaux représentants pour qu'ils soient les plus efficaces dans la défense au quotidien de nos collègues. De ce point de vue, la réussite du stage national des 21 et 22 janvier est importante. Cela repose sur un effort collectif avant, pendant et après le stage. En outre, il nous faudra mettre en place aussi des formations au plus près des militant-e-s, dans les académies, mais également dans les secteurs.

Défendre l'emploi, les missions, la proximité du service public...

La réforme territoriale et l'adoption de la nouvelle carte des régions ont été menées à l'avenant par le gouvernement, n'associant à cette discussion que certaines associations d'élus, et avec pour objectif la déclinaison de mesures d'austérité aux différents échelons territoriaux.

En parallèle, le gouvernement a lancé la revue des missions de l'Etat, comme nouvel axe de la réforme de ce dernier. Cette politique a été présentée comme l'étude, mission par mission, devant déterminer le meilleur niveau de son organisation territoriale, et de savoir s'il faut les transférer, les remplacer, les renforcer, les transformer ou les abandonner.

Dans ce contexte, la vigilance s'impose ! La réduction du nombre de régions fait peser une menace sur l'organisation déconcentrée de notre ministère. Pour le SNASUB-FSU, les missions assumées dans les services académiques aux niveaux départemental et rectoral, les emplois qui y sont affectés, la proximité du service public doivent être maintenus, et même renforcés.

Le SNASUB-FSU n'acceptera pas de nouvelles réorganisations dont le seul objectif serait de faire des économies budgétaires au détriment de la qualité du service public et des conditions d'emploi et de travail des personnels qui l'assurent au quotidien.

Le 17 janvier : toutes et tous dans les manifestations pour les droits de femmes et la défense du droit à l'IVG

Le 17 janvier 1975, les féministes ont acté favorablement la promulgation de la loi Veil, car elle mettait un terme aux avortements illégaux pratiqués parfois au péril de la vie des femmes. Elles sont néanmoins restées vigilantes, car cette loi n'était adoptée qu'à l'essai, pour cinq ans. Elles étaient 50 000 dans la rue en 1979 pour son adoption définitive et ce n'est qu'en 2001 qu'elles ont enfin obtenu que l'IVG sorte du Code pénal.

Depuis, le droit des femmes à disposer librement de leur corps est sans cesse l'objet de remises en cause de la part de courants rétrogrades. Il doit être défendu !

Le 17 janvier 2015, il est essentiel d'être nombreuses et nombreux à la Bastille pour rappeler que les droits des femmes sont une condition majeure de la démocratie et sont un enjeu de justice sociale.

Le SNASUB-FSU renforcé dans son projet syndical

Le SNASUB-FSU confirme et renforce ses positions

Dans l'AENES, le SNASUB-FSU reste de loin la deuxième force syndicale. Il progresse de 0,17 point pour atteindre 24,38% des voix et obtient huit sièges dans les CAPN des AAE, des SAENES et des AdjAENES. Il renforce également ses positions dans les académies en obtenant près de 150 élus dans les CAPA.

Dans l'ITRF, l'éclatement syndical est un peu plus grand cette fois-ci. De ce fait, le SNASUB-FSU baisse de 2,62 points pour recueillir 8,41% des suffrages. Il conserve toutefois ses trois élus dans la filière et est représenté dans les CAPN des adjoints techniques, des techniciens et des ingénieurs d'études. Dans les CAPA des adjoints techniques, il stabilise le nombre de ses élus à 22.

Dans les bibliothèques, malgré une baisse importante de la participation, le SNASUB-FSU renforce sa position d'organisation syndicale majoritaire en obtenant 53,75% des voix sur la filière. Il progresse dans tous les corps : la part des suffrages exprimés qui se sont portés sur ses listes est en augmentation de 3,99 points. Nos 14 élus (pour un total de 22) continueront de défendre pied à pied les revendications et les droits des personnels dans les CAPN.

Les syndicats de la FSU confirment, et de loin devant les autres organisations, leur première place dans les CCP des ANT non enseignants des académies. Ils obtiennent 54 élus (+3). Dans l'éducation nationale, comme dans l'enseignement supérieur et la recherche, les élus de la FSU défendront avec une détermination renforcée les conditions d'emploi et de rémunération des personnels non titulaires. Ils continueront de lutter contre la précarité et pour la titularisation des collègues.

Dans les comités techniques ministériels, centraux, et de proximité, dans les CHSCT, au sein des délégations FSU, les élus du SNASUB-FSU porteront les exigences d'amélioration des conditions de travail et de rattrapage du pouvoir d'achat. Nous continuerons d'exiger des créations d'emplois dans nos filières pour conforter le service public et les missions des personnels que nous représentons.

Porteurs d'une orientation pour un syndicalisme inter-catégoriel et inter-filières, opposés à l'éparpillement syndical, nous continuerons à défendre les intérêts collectifs et individuels des personnels en dehors de tout clientélisme. De ce point de vue, le SNASUB-FSU sort renforcé de ces élections professionnelles, dans un contexte social pourtant difficile.

C'est l'engagement de ses militant-e-s qui a permis au SNASUB-FSU de se renforcer. C'est également la confiance renouvelée ou acquise de tous les collègues qui ont voté pour ses listes. C'est un formidable encouragement à continuer encore plus déterminés !



A toutes et tous : merci !

	Filière administrative						Filière ITRF ATRF et TECHRF : les candidats sont communs SNASUB-FSU et SNUACTE-FSU										Filière Bibliothèques									
	ADJOINTS		SAENES		ATTACHÉS		ATRF		TECH-RF		ASI		IGE		IGR		MAGA-SINIERS		BAS		BIBLIOTHÉCAIRES		CONSERV.		CONSERV. GÉNÉRAUX	
	%	sièges	%	sièges	%	sièges	%	sièges	%	sièges	%	sièges	%	sièges	%	sièges	%	sièges	%	sièges	%	sièges	%	sièges	%	sièges
SNASUB-FSU	25,73	4	27,06	3	17,00	1	8,87	1	7,67	1	7,14	0	8,94	1	8,50	0	56,82	5	60,52	5	58,13	2	39,94	2	30,26	0
UNSA A&I SNPTES	42,25	7	46,18	6	61,68	7	33,29	6	50,61	6	59,19	4	49,99	6	56,23	5	-	-	7,16	0	4,96	0	-	-	-	-
CGT	8,02	1	6,07	0	4,07	0	16,13	3	15,22	2	14,78	0	12,83	1	11,58	1	22,46	2	18,55	1	12,40	0	15,42	0	-	-
FO - FNEC FP	12,42	2	10,58	1	4,61	0	9,34	1	5,22	0	4,80	0	3,43	0	2,64	0	10,30	1	4,77	0	3,86	0	-	-	-	-
SUD	1,74	0	1,46	0	-	-	1,87	0	-	-	-	-	3,29	0	-	-	5,71	0	-	-	-	-	-	-	-	-
CFDT	6,38	1	6,28	0	8,63	1	4,99	0	5,70	0	6,76	0	13,33	1	15,10	1	4,71	0	9,00	0	20,66	0	44,64	2	69,74	2
SNAPAI - FAEN	0,89	0	0,99	0	0,83	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SNALC-FGAF	1,81	0	1,39	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autre OS 1 (EIL)	0,76	0	-	-	-	-	8,60	1	3,66	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autre OS 2	-	-	-	-	3,18	0	16,91	3	11,91	1	7,33	0	8,20	0	5,94	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		15		10		9		14		10		4		9				8		6		2		4		2

Commissaires paritaires nationaux de la filière administrative

ADJAENES

Annie GILLET

Rectorat - Lyon
04 72 80 62 58
annie.gillet@ac-lyon.fr

Agnès COLAZZINA

Collège H. Barnier
Marseille
06 76 33 50 51
agnes.colazzina@ac-aix-marseille.fr

Dominique RAMONDOU

Université Paul Sabatier
Toulouse
05 61 55 66 11
ramondou.snasub@yahoo.fr

Nelly EVEN

Rectorat - Rennes
02 23 21 74 77
nelly.even35@gmail.com

Annick D'OVIDIO

Collège V. Hugo - Noisy-le-Grand
annickdegardin177@msn.com

Christine CANON

Collège H. Reeves - EPINAC
03 85 82 40 10
chritinesaisy@aol.com

Myriam LANNUZEL

Lycée Dupuy de Lôme - Lorient
myriam.lannuzel@ac-rennes.fr

Soraya KRAM

LP L. de Vinci - Marseille
skram@ac-aix-marseille.fr

SAENES

Philippe LALOUETTE

Lycée E. Gand - Amiens
03 22 72 95 02
philippe.lalouette@ac-amiens.fr

Conception SERRANO

DSDEN du Gard - Nîmes
serrano_conchita@yahoo.fr

Michelle DAMESTOY

Collège A. Camus - Bayonne
mitch.eh@orange.fr

Carole WURTZ

Lycée C. Baggio - Lille
carole.wurtz@ac-lille.fr

Anny-Pierre CHERAMY

Collège du Val Cérou
81170 Cordes
anny-pierre.cheramy@ac-toulouse.fr

Sébastien POUPET

IUT Lyon 1
04 72 65 53 08
sebastien.poupet@ac-lyon.fr

ATTACHÉS

Thomas VECCHIUTI

Rectorat - Ajaccio
04 95 50 33 75
thomas.vecchiutti@ac-corse.fr

Nicolas MERLET

Lycée J. Mermoz
Saint-Louis
nicolas.merlet@ac-strasbourg.fr

	ADJAENES				SAENES				AAE				TOTAL			
	15 sièges		Inscrits 33598		10 sièges		Inscrits 18523		9 sièges		Inscrits 11849		34 sièges		Inscrits 63970	
	Voix	%	Evolu- tion	sièges	Voix	%	Evolu- tion	sièges	Voix	%	Evolu- tion	sièges	Voix	%	Evolu- tion	sièges
SNASUB-FSU	4550	25,73	+ 0,5	4	3068	27,06	+ 0,96	3	1253	17,00	- 1,54	1	8871	24,38	+ 0,20	8
A & I	7472	42,25	- 1,04	7	5236	46,18	- 2,96	6	4546	61,68	+ 0,43	7	17254	47,41	- 0,74	20
CGT	1419	8,02	- 0,17	1	688	6,07	- 0,75	0	300	4,07	- 0,01	0	2407	6,61	- 0,52	1
FO - FNEC FP	2196	12,42	+ 1,22	2	1199	10,58	- 1,77	1	340	4,61	+ 0,69	0	3735	10,26	+ 0,98	3
SUD	307	1,74	+ 0,18	0	165	1,46	+ 1,46	0	-	-	-	-	472	1,29	+ 0,48	0
CFDT	1128	6,38	- 0,72	1	712	6,28	- 0,46	0	636	8,63	+ 0,77	1	2476	6,80	- 0,32	2
SNAPAI - FAEN	158	0,89	- 0,80	0	112	0,98		0	61	0,82		0	331	0,90	- 0,53	0
SNALC-FGAF	320	1,81	+ 0,87	0	158	1,39	0,73	0	-	-	-	-	158	0,43	- 0,28	0
Autre OS 1 (EIL)	135	0,76	- 0,04	0	-	-	-	-	-	-	-	-	135	0,37	- 0,04	0
Autre OS 2 (ASAMEN)	-	-	-	-	-	-	-	-	234	3,18	- 0,25	0	234	0,64	+ 0,04	0
Total	17685	100	-	15	11338	100	-	10	7370	100	-	9	36393	100	-	34

Vos élus dans les académies

AIX-MARSEILLE

ADJAENES

Titulaires

Agnès COLAZZINA
06 76 33 50 51
agnes.colazzina@ac-aix-marseille.fr

Anne-Marie VIDAL
04 42 56 81 93
anne-marie.vidal@ac-aix-marseille.fr

Suppléants

Andrée LARZILLIERE
07 81 75 26 87
andree13009@outlook.fr

Jacqueline THOMAS
jacqueline.thomas@ac-aix-marseille.fr

SAENES

Titulaires

Sabine NAPIERALA
sabine.napierala@univ-amu.fr

Florence MARLY
04 91 43 49 76
florence.marly@ac-aix-marseille.fr

Suppléants

Nadia ABDEDOU
07 81 75 26 87
nabdedou13@gmail.com

Angèle NOBILE
04 91 16 77 07
angele.nobile@ac-aix-marseille.fr

ATTACHÉS

Titulaire

Nadine CHAPUIS
04 91 65 90 40
nadine.chapuis@ac-aix-marseille.fr

Marie-Laurence NOUARI
04 91 14 01 44

Suppléants

Patricia FOURNIER
04 42 37 05 95
patricia.fournier@ac-aix-marseille.fr

Marie-Françoise DELTRIEUX
04 90 56 82 42
mf.deltrieux@laposte.net

AMIENS

Tous les commissaires paritaires de l'académie sont joignables au 03 22 72 95 02
snasub.fsu.amiens@snasub.fr

ADJAENES

Titulaires

Muriel BOUTEILLE
Brigitte BACQ
Murielle VANDELDELDE
Brigitte DRAPALA
Dominique MEUNIER
Dalila LARBI

Suppléants

Isabelle LELOIRE
Brigitte AROUL
Sylvie LEFEBVRE
Caroline LEROY
Frédéric LINANT
Laurence GRIS

SAENES

Titulaires

Philippe LALOUETTE
Claudie BULVESTRE
Christelle MORET
Myriam SAWEZYN
Corinne RIBARD

Suppléants

Nathalie VIGREUX
Isabelle RENAUD
Catherine LEGRAND
Bernard GUEANT
Vincent MAGNIER

ATTACHÉS

Titulaires

Joël DUMONT
Sylvain DESBUREAUX

Suppléantes

Christine RYBARCZYK
Sylvie PETIT

BORDEAUX

ADJAENES

Titulaire

Clémentine COPIN
clementine.copin@ac-bordeaux.fr

Suppléant

Fabienne JOUNY
fabienne.jouny@ac-bordeaux.fr

SAENES

Titulaire

Nathalie PRAT
nathalie.prat@univ-pau.fr

Suppléante

Julia BRIVADIS
jbrivadis@gmail.com

ATTACHÉS

Titulaire

Thierry POUSSON
thierry.pousson@ac-bordeaux.fr

Suppléant

Laurent CASTERA
gest.0240024w@ac-bordeaux.fr

CAEN

ADJAENES

Titulaires

FAUVEL Patricia
02 33 48 81 66
patricia.fauvel@ac-caen.fr

SEBIRE Patricia
02 31 48 24 66
patricia.sebire@ac-caen.fr

CUCHET-CASTEL Murel
02 31 86 37 81
muriel.castel@ac-caen.fr

ROSSI Carmela
02 33 39 05 60
carmela.rossi@ac-caen.fr

Suppléants

LECOCQ Dominique
02 31 56 81 15
dominique.lecocq@unicaen.fr

PICHON Isabelle
02 31 70 30 49
isabelle.pichon@ac-caen.fr

LECHAPELAYS Nadège
02 33 66 92 39
nadege.lechapelays@ac-caen.fr

THOMAS Agnès
02 31 30 08 92
agnes.thomas@ac-caen.fr

SAENES

Titulaires

LAGALLE Marie-Laure
02 33 01 45 11
marie-laure.lagalle@unicaen.fr

MONROCQ Isabelle
02 31 51 18 80
Isabelle.Monrocq@ac-caen.fr

FERRETTE François
06 11 64 15 57
snasub.fsu.caen@snasub.fr

TRUFFOT Geneviève
02 31 30 15
genevieve.salmero-truffot@ac-caen.fr

Suppléants

CLEMENTE Andrée
02 31 85 17 58
andree.clemente@ac-caen.fr

GESBERT Carole-Anne
02 33 90 75 01
carole-anne.gesbert@ac-caen.fr

ALVAREZ Christel
02 31 81 68 63
Christel.Alvarez@ac-caen.fr

TESNIERE Catherine
02 33 89 65 80
Catherine.Gryntus@ac-caen.fr

ATTACHÉS

Titulaire

GENDRY Sarah
Sarah.Gendry@ac-caen.fr
02 33 58 04 11

Suppléante

POULARD Régine
regine.poulard@ac-caen.fr
02 33 65 80 40

CLERMONT-FERRAND

ADJAENES

Titulaires

Martine DUPAIN
04 73 63 66 95
martine.dupain@ac-clermont.fr

Suppléants

Farida JABY-KHERROUBI
04 73 69 02 11
f.jaby-kherroubi@ac-clermont.fr

SAENES

Titulaire

Sabine MARTEL
04 73 99 34 27
sabine.martel@ac-clermont.fr

Suppléante

Brigitte BROYE
brigitte.broye@ac-clermont.fr

CORSE

ADJAENES

Titulaires

Michèle MATELLI
04 95 32 82 00
michele.matelli@ac-corse.fr

Joelle SANCHEZ
04 95 51 60 80
joelle.sanchez@ac-corse.fr

Philippe PARIGGI
Pariggi.pga@free.fr

Solange GATTACCECA
Solange.gattacceca@ac-corse.fr

Dominique CASABIANCA
04 95 54 53 56
dominique.casabianca@ac-corse.fr

Nathalie SANTONI
04 95 10 40 40
nathalie.santoni@ac-corse.fr

Vanessa RAFFALLI
04 95 50 33 74
vanessa.raffalli@ac-corse.fr

Suppléant(e)s

Marie-France GIOVANNI
04 95 77 06 33
marie-france.giovanni@ac-corse.fr

Antoine LUCIANI
04 95 34 59 59
antoine.luciani2@ac-corse.fr

Françoise MANTEI
Francoise.mantei@ac-corse.fr

Arlette FENOUILLERE
Arlette.fenouilliere@ac-corse.fr

Corinne GUIDINI
04 95 34 91 60
corinne.guidini@ac-corse.fr

Catherine ANTONINI
04 95 50 33 33
catherine.antonini@ac-corse.fr

Marie-Louise COTTONI
04 95 34 59 59
cottoni.ml@wanadoo.fr

SAENES

Titulaires

Laurence OLIVIERI
laurence.olivieri@ac-corse.fr
04 95 34 84 24

Marcel PARIGGI
04 95 45 00 00
parigi@univ-corse.fr

Jean-Marc CUCCHI
04 95 70 21 97
jean-marc.cucchi@ac-corse.fr

Lara DAVINI
04 95 50 34 01
lara.davini@ac-corse.fr

.../...

CORSE

(suite de la page précédente)

SAENES

Suppléants

Yann AUTRAN
04 95 54 53 00
yautran@yahoo.fr

Nicole MARIANI
04 95 58 50 04
nicole.mariani@ac-corse.fr

Pascal SEBASTIANI
04 95 25 86 36
pascal.sebastiani@ac-corse.fr

ATTACHÉS

Titulaire

Thomas VECCHIUTTI
thomas.vecchiutti@ac-corse.fr
04 95 50 33 75

Catherine TAIEB
catherine.taieb@ac-corse.fr
04 95 45 03 16

Paule RISTORI
paule.ristori@ac-corse.fr
04 95 34 82 00

François -Emmanuel GILLES
Francois.Gilles@ac-corse.fr
04 95 11 09 12

Suppléant(e)s
Louis ORSINI
04 95 50 33 33
louis.orsini@ac-corse.fr

Lydie LAURELLI
04 95 34 59 59
lydie.laurelli@ac-corse.fr

Isabelle GAILLARD
04 95 45 00 00
gaillard@univ-corse.fr

Patrice CARLOTTI
04 95 56 54 45
patrice.carlotti@ac-corse.fr

CRÉTEIL

ADJAENES

Titulaires

Sylvie GRAILLOT
sylvie.graillot@ac-creteil.fr

Alexandrina GONCALVES
alexandrina.goncalves@ens-lumiere.fr

Yann MAHIEUX
yann.mahieux@snasub-creteil.fr

Salim ATTOUMANI
salim.attoumani@ac-creteil.fr

Houria BOUKHEMLA
houria.boukhemla@ac-creteil.fr

Suppléants
Brigitte KERBELLEC
brigitte.kerbellec@ac-creteil.fr

Giulia PIKTOROFF
giulia.piktoroff@ac-creteil.fr

Martine AMOUNY
martine.amouny@ac-creteil.fr

Marie LOPES
marie.lopes@ac-creteil.fr

Elisabeth HOROCH

SAENES

Titulaires

Jocelyne LOINTIER
jocelyne.lointier@ac-creteil.fr

Achille BLOT
achille.blot@ac-creteil.fr

Vanessa BENETEAU
vanessa.beneteau@ac-creteil.fr

Suppléantes

Marie-Pierre HUDRY
marie-pierre.hudry@ac-creteil.fr

Cécile DORIONS
cecile.dorions@univ-mlv.fr

Sophie BUREAU
sophie.bureau@ac-creteil.fr

ATTACHÉS

Titulaires
Claire MARTY
maty.claire@ac-creteil.fr

Virginie BECLE
becle.virginie@ac-creteil.fr

Suppléants
Olivier ANGEL
ariel.angel@wanadoo.fr

Guillaume NADER
guillaume.nader@ac-creteil.fr

DIJON

ADJAENES

Titulaire
Myriam GRAS
03 80 39 58 12
myriam.gras@u-bourgogne.fr

Suppléante
Estelle MIELLE
03 80 39 54 26
estelle.mielle@u-bourgogne.fr

GRENOBLE

ADJAENES

Titulaire
Patricia MATTMANN
patricia.mattmann@upmf-grenoble.fr

SAENES
Titulaire
Sébastien GRANDIERE
sebastien.grandiere@ac-grenoble.fr

Suppléante
Valérie CLAPIER
valerie.clapier@ac-grenoble.fr

GUADELOUPE

ADJAENES

Titulaires :
Roger MATHIAS
roger.mathias@ac-guadeloupe.fr

Micheline SITOUNADIN
smicheline66@gmail.com

Suppléant(e)s
Smeeth SALBOT
smeeth.salbot@orange.fr

Christelle SEYMOUR
christelle.seymour@ac-guadeloupe.fr

SAENES

Muriel BOULOGNE-GASTINE
muriel.bou@live.fr

Chantal YOUYOUTTE
chantal.youyoutte@ac-guadeloupe.fr

ATTACHÉS

Gladys CONTOUX-ALEXIS
gladys.julie-contout@ac-guadeloupe.fr

Philippe BALTIMOR
philippe.baltimor@ac-guadeloupe.fr

LILLE

ADJAENES

Titulaires :
Brigitte DUPLOUY
brigitte.duplouy@ac-lille.fr

Valérie VAN CAENEGHEM
valvancae@free.fr

Antoine RENONCOURT
antoine.renoncourt@ac-lille.fr

Sabine VAN GASSE
sabine.loisel@ac-lille.fr

Suppléants :
Mireille RAYET
marc.rayet@orange.fr

Nicolas BOUS
nicolas.bous@ac-lille.fr

Jonathan DELMAIRE
jonathan.delmaire@ac-lille.fr

Section académique de Lille : le mardi après-midi : 03 20 12 03 31

SAENES

Titulaires :
Anne-Marie DETHOOR

Carole WURTZ
carole.wurtz@ac-lille.fr

Laurent DELBECQ
laurent.delbecq@yahoo.fr

Suppléant(e)s :
Karine WIART
karine.wiart@univ-valenciennes.fr

Paul CUCHEVAL
paul.cucheval@ac-lille.fr

Sophia ROULA
sofsof59@live.fr

ATTACHÉS

Titulaires :
Eric FOUCHOU-LAPEYRADE
eric.fouchou-lapeyrade@ac-lille.fr

Stéphane LEFEVRE
stephane.lefevre@ac-lille.fr

Suppléantes :
Christèle LEROY
christele_leroy@yahoo.fr

Annick DEMADE-PELLORCE
annick.demade-pellorce@univ-lille1.fr

LIMOGES

ADJAENES

Titulaires
Cécilia CRAMER
05 55 01 41 17
cecilia.cramer@ac-limoges.fr

Marielle COUDERT
marielle.coudert@ac-limoges.fr

Suppléant(e)s
Sylvie JAULIAC
05 55 91 17 64
sylvie.jauliac@ac-limoges.fr

Gérard CHAUFFREY
05 55 06 30 30
gerard.chauffrey@ac-limoges.fr

SAENES

Titulaire
Florence DELHOUME
05 55 37 84 76
florence.delhoume@ac-limoges.fr

Suppléante
Claire BOURDIN
05 55 11 43 08
claire.bourdin@ac-limoges.fr

LYON

ADJAENES

Titulaires
Annie GILLET
04 72 80 62 58
annie.gillet@ac-lyon.fr

Vanina UHLAR
04 72 80 62 60
vanina.uhlar@ac-lyon.fr

Suppléantes
Nadine SALVI
04 72 27 49 94
nadine.salvi@ac-lyon.fr

Florence BENGRID
04 78 77 71 93
florence.bengrid@univ-lyon1.fr

SAENES

Titulaire
Sébastien POUPEL
04 72 65 53 08
sebastien.poupet@ac-lyon.fr

Suppléante

Agnès ALATORRE
04 72 23 15 15
agnes.alatorre@ac-lyon.fr

ATTACHÉS

Titulaire
Sidonie SENNAVOINE
04 78 20 19 72
sidonie.sennavoine@ac-lyon.fr

Suppléante
Ghislaine FERNANDEZ
ghislaine.fernandez@univ-lyon2.fr

MONTPELLIER

Edith BINOT
edith.binot@
ac-nancy-metz.fr

ADJAENES

Titulaires

Pascale BROUSSET
04 67 20 60 31
pascale.brousset@
ac-montpellier.fr

Maryline LARGUIER
maryline.larguier@
ac-montpellier.fr

Suppléant(e)s

Fabienne VENTEO
fabienne.venteo@
unimes.fr
04 66 36 45 40

Odile SABATIER
odile.sabatier@
ac-montpellier.fr
06 78 59 39 53

SAENES

Titulaires

Sabine REVERSAT
06 83 81 53 99
sabine.reversat@
ac-montpellier.fr

Arnaud LEMAITRE
06.51.58.91.33
arnaud.lemaitre1@
ac-montpellier.fr

Suppléant(e)s

Anne-Fr.AUDOUARD
04 67 91 52 28 anne-
francoise.audouard@
ac-montpellier.fr

Jacqueline GALLIANO
jacqueline.galliano@
ac-montpellier.fr
04 67 20 60 51

ATTACHÉS

Titulaire

Jean-Louis
GABIGNAUD jean-
Louis.gabignaud@
ac-montpellier.fr

Suppléant

Gilles DECLERCK
gilles.declerck1@
ac-montpellier.fr

NANCY-METZ

ADJAENES

Titulaires

Brigitte SMOL
03 87 29 80 35
Brigitte.Smol@ac-
nancy-metz.fr

Véronique MARCHAL
03 83 48 25 89
veronique.marchal@
ac-nancy-metz.fr

Mickael SCHEMME
03 54 51 21 24
mickael.schemmel@
ac-nancy-metz.fr

Wilfried FETZINGER
wilfried.feltzinger@
ac-nancy-metz.fr

Suppléantes

Nadine BLACHOWIAK
03 87 67 17 90
nadine.blachowiak@
ac-nancy-metz.fr

Patricia SPAETER
03 87 67 17 90
patricia.spaeter@
ac-nancy-metz.fr

Micheline
D'INNOCENZO
micheline.dinnocenzo
@univ-lorraine.fr

Sylvie MAUPIED
sylvie.maupied@
ac-nancy-metz.fr

Marie-Antoinette
INGALA Marie-
Antoinett.Gutierrez
@ac-nancy-metz.fr

SAENES

Titulaire

Graziella ROGE
graziella.roge@
ac-nancy-metz.fr

Julien SPONEM
julien.sponem@
ac-nancy-metz.fr

Rosetta LEGGERI
Rosetta.Leggeri@
ac-nancy-metz.fr

Suppléante

Marie-Christine
GOUZARSKI
marie-chri.gouzarski@
ac-nancy-metz.fr

Amélie CHEVRIER
amelie.chevrier@
univ-lorraine.fr

Sandra GREMILLET
Sandra.Gremillet@
ac-nancy-metz.fr

ATTACHÉS

Titulaire

Rémy PARTY
remy.party@
univ-lorraine.fr

Suppléante

Agnès BRESSON
03 87 54 36 03
Agnes.Bresson@
ac-nancy-metz.fr

NANTES

ADJAENES

Titulaire

Maryse ARTEL
maryse.artel@
ac-nantes.fr
06 25 93 38 89

Suppléante

Blandine GIRAudeau
blandine.giraudeau@
ac-nantes.fr

NICE

ADJAENES

Titulaires

Antonia SILVERI
06 88 54 39 87
asilver1@laposte.net

Samantha VORHAUER
04 92 15 46 55
samantha.vorhauer@
ac-nice.fr

Suppléant(e)s

Eric ESTEVES-ARROYO
04 94 27 39 44
eric.esteves-
arroyo@ac-nice.fr

Brigitte MURATORE-
ORSAT
04 94 19 55 81
brimuratore@yahoo.fr

SAENES

Titulaires

Bruno JULLIEN
04 93 72 63 79
bruno.jullien@
ac-nice.fr

Joelle DEBRUYNE
04 94 11 16 99
joelle.debruyne@
ac-nice.fr

Suppléant(e)s

Pascal TOURNOIS
06 64 32 10 91
pascal.tournois@
ac-nice.fr

Stella LEGOFF-
CHIAPETTA
04 94 68 83 20
stella.le-goff-
chiapetta@ac-nice.fr

ORLÉANS-TOURS

ADJAENES

Titulaire

Aline MAHELIN
aline.mahelin@
ac-orleans-tours.fr

Suppléante

Chantal STERNE-
LAFFITTE
chantal.sterne@
ac-orleans-tours.fr

SAENES

Titulaire

Natacha SAINSON
natacha.sainson@
ac-orleans-tours.fr
02 38 78 00 69

Suppléante

Francoise DAOUDI
francoise.daoudi@
univ-orleans.fr

PARIS

ADJAENES

Titulaires

Fadela SEBBANE
01 44 08 06 76
Fadela.Sebbane@
ac-paris.fr

Mirlande CHARLES
01 55 07 80 40
mirlande.charles@
ac-paris.fr

Suppléantes

Claire FRIESE
01 76 53 19 16
claire.friese@
parisdescartes.fr

Viviane VIET
01 45 26 66 84
viviane.viet@ac-paris.fr

SAENES

Titulaires

Martine PUICERCUS
01 43 14 72 30
martine.puicercus@
ac-paris.fr

Aline CHALOT-KONAK
aline.chalot@
crous-paris.fr

Suppléants

Evelyne VETTESSE
01 40 46 25 13
evelyne.vettesse@par-
is-sorbonne.fr

Amélie CURALLUCCI
DE PERETTI
01 44 52 57 00
amelie.uneff@
gmail.com

ATTACHÉS

Titulaires

Marie-Dolores
CORNILLON
01 40 62 31 31
md.cornillon@orange.fr

Elise ANTONETTI
01 44 41 18 88
elise.antonetti@
ac-paris.fr

Suppléants

Dominique GIACOMONI
01 44 38 78 78
dominique.giacomoni
@wanadoo.fr

Marc LOUBET
01 49 96 41 60
marc.loubet@
ac-paris.fr

POITIERS

ADJAENES

Titulaires

Bernadette ARION
05 46 28 21 30
residence.lecarrelet@
crous.poitiers.fr

Sylvie AMIRAUULT
BONIN
05 49 44 81 00
sylvie.amirault-
bonnin@ac-poitiers.fr

Yonnel FOUCAU
05 46 91 86 00
yonnel.foucau@
ac-poitiers.fr

Suppléantes

Dominique DIONET
05 49 45 68 35
dominique.dionet@
univ-poitiers.fr

Sandrine BARRAUD
05 45 67 32 07
sandrine.barraud@
univ-poitiers.fr

Aurélien BALUTEAU
05 49 49 34 00
aurelie.baluteau@cned.fr

SAENES

Titulaires

Sylvie BARDIT
05 45 38 63 63
sylvie.bardit@
ac-poitiers.fr

Sylvie LESSIRE
05 49 48 42 10
sylvie.lessire@
ac-poitiers.fr

Suppléante

Véronique MADEC
veronique.madec@
ac-poitiers.fr

Nathalie MARQUAND
nat.marquand@
gmail.com

ATTACHÉS

Titulaire

Pascal RAFFIN
05 45 36 83 10
pascal.raffin@
ac-poitiers.fr

Suppléante

Myria OGIRON
05 45 65 62 89
myriam.ogiron@
ac-poitiers.fr

REIMS

ADJAENES

Titulaires

Carole JOLY
03 26 91 30 93
carole.joly@
univ-reims.fr

Jacqueline POIRETTE
jacqueline.poirette@
ac-reims.fr

Sébastien GROLLEAU
06 79 54 24 41
sebastien.grolleau1@
ac-reims.fr

Suppléantes

Pascale HYVERNAUD
pascale.hyvernaud@
ac-reims.fr

Patricia OUDINET
03 26 91 36 19
patricia.oudinet@
univ-reims.fr

Nathalie PIERREL
03 26 05 20 59
nathalie.pierrel@
ac-reims.fr

REIMS (suite)

SAENES

Titulaires

Martine MILLOT
03 26 05 69 44
martine.millot2@
ac-reims.fr

Dominique VIAL
06 88 91 71 58
dominique.vial@ac-reims.fr

Marie-Reine BOURGEOIS
marie-reine.le-lay@
ac-reims.fr

Suppléants

Marianne BUTTEZ
marianne.buttez@
ac-reims.fr

Catherine VERDURE
03 24 59 83 00
catherine.verdure@
ac-reims.fr

Valérie MOZET
03 26 79 87 04
valerie.mozet@ac-reims.fr

ATTACHÉS

Titulaires

Stéphane MILLOT
03 26 46 85 95

Charlotte CAMBRESY-BAECH
06 07 75 07 29
charlotte.cambresy-
baesch@ac-reims.fr

Suppléants

Thierry SENS-SALIS
03 26 69 23 00
thierry.sens-salis@
ac-reims.fr

Maryline FOURNAISE
maryline.fournaise@
ac-reims.fr

RENNES

ADJAENES

Titulaires

Claudie LE GUEN
02 93 55 95 40
claudie.le-guen@
ac-rennes.fr

Nelly EVEN
02 23 21 74 77
nelly.even35@gmail.com

Cyrielle ARA
02 97 37 33 55
cyrielle.ara@ac-rennes.fr

Myriam LANNUZEL
02 97 37 72 88
myriam.lannuzel@
ac-rennes.fr

Suppléants

Françoise LE THOMAS
Denis CAUVIN
02 99 98 60 11
denis.cauvin@ac-rennes.fr

Sonia SONNEVILLE
02 96 20 49 59
sonia.sonneville@
ac-rennes.fr

Florence DANO
02 97 64 23 72
florence.dano@
ac-rennes.fr

SAENES

Titulaires

Christine BRISSE
02 99 67 31 40
christine.brisse@
ac-rennes.fr

Dominique GUENEGOU
02 96 77 22 22
dominique.guenegou@
ac-rennes.fr

Bruno LEVEDER
06 79 88 16 66
leveder.bruno@gmail.com

Suppléants

Anne-Marie TOUDIC-
CONAN
anne-marie.toudic@
univ-rennes1.fr

Catherine LEOST
0296759038
catherine.leost@
ac-rennes.fr

Florence LE CORRE
02 98 98 98 83
florence.le-corre@
ac-rennes.fr

ATTACHÉS

Titulaires

Jean-Luc PINON
02 98 66 95 70
pinonje@orange.fr

Suppléants

Hervé LE JACQUES
02 97 56 61 18
gestion.0561616c@
ac-rennes.fr

RÉUNION

ADJAENES

Titulaire

Catherine MAUNIER
02 62 48 12 67
catherine.maunier@
ac-reunion.fr

Suppléante

Joëlle GARCIA
02 62 53 20 65
joelle.garcia@
ac-reunion.fr

ROUEN

ATTACHÉS

Titulaire

Christophe NOYER
christophe.noyer@
ac-rouen.fr

Suppléante

Hélène HEBERT
helene.hebert@
ac-rouen.fr

STRASBOURG

ADJAENES

Titulaire

Camille ZIEGLER
03 89 56 82 26
camille.ziegler@uha.fr

Suppléante

Manoubia RIAHI
manoubia.riahi@
ac-strasbourg.fr

SAENES

Titulaire

Annie THONNON
03 89 33 64 40
annie.thonnon@uha.fr

Suppléante

Stéphanie MATHIEU
03 89 21 56 62
stephanie.mathieu@
ac-strasbourg.fr

TOULOUSE

ADJAENES

Titulaires

Josiane ESCRIBE
05 63 92 63 00
josiane.escribe@
ac-toulouse.fr

Dominique RAMONDOU
05 61 55 66 11
ramondou.snasub@yahoo.fr

Suppléant(e)s

Aurore SISTAC
05 62 71 97 63
auroresistac@free.fr

Nicolas FRANCAIS
05 62 97 47 44
nicolas.francais@gmail.com

SAENES

Titulaires

Sylvie TROUCHAUD
05 62 79 87 16
sp.trouchaud@free.fr

Cédric PRADINES
05 61 50 42 50
cedric.pradines@
univ-tlse2.fr

Suppléantes

Christine POUILLET
05 61 50 42 50
pouillet@univ-tlse2.fr

Suzanne BIGNAU
05 61 55 74 66
bignau@adm.ups-tlse.fr

ATTACHÉS

Titulaires

Germain DUBRULLE
05 62 25 68 04
Germain.dubrulle@
adm.ups-tlse.fr

Jacques LABADIE
05 62 16 45 90
jacques.labadie@
ac-toulouse.fr

Suppléants

Marc DAUPHIN
05 63 92 63 00
bmarc.dauphin@
ac-toulouse.fr

Alexandra OUDOL BAYLES
05 63 58 00 45
Alexandra.oudol-bayles@
ac-toulouse.fr

VERSAILLES

ADJAENES

Titulaires

Christelle SOULE
01 34 83 64 00
christelle.soule@
ac-versailles.fr

Steve OGIRON
01 39 24 52 42
steve.ogiron@
crous-versailles.fr

Suppléants

Karim ZAABAB
01 69 48 27 01
karim.zaabab@
ac-versailles.fr

Tamou BOINET
tamou.boinet@
ac-versailles.fr

SAENES

Titulaires

Jean-Christophe
MANONVILLER
01 69 47 74 96
jean-christophe.manonviller
@u-cergy.fr

David MENEBOODE
01 47 31 78 05
david.meneboode@
ac-versailles.fr

Suppléantes

Corinne PACANOWSKI
01 64 25 63 32
corinne.pacanowski@
wanadoo.fr

Carine ROMAIN
carine.romain@
univ-evry.fr

ATTACHÉS

Titulaires

Christine LARROQUE
01 39 96 50 50
christlarroque@gmail.com

Serge SAMBA
01 41 06 78 78
serge.samba@
ac-versailles.fr

Suppléants

Rémy CAVALLUCCI
07 60 47 45 61
remy.cavallucci@
ac-versailles.fr

Sylvie HERODY
01 69 03 64 70
sylvie.herody@
ac-versailles.fr



CAP académiques ADJAENES

ADJOINTS		SNASUB : % et sièges		A & I	CGT	FO	SUD	CFDT	SNAPAI - FAEN	SNALC-FGAF	Autre OS 1	Autre OS 2
Aix-Marseille	63,54	27,82	2	26,92	12,18	20,38	-	2,18	10,51	-	-	-
Amiens	65,38	71,03	6	14,83	0	3,79	-	10,34	-	-	-	-
Besançon	63,31	-	-	65,94	6,81	11,44	-	15,82	-	-	-	-
Bordeaux	58,76	16,36	1	45,88	23,27	7,71	-	6,78	-	-	-	-
Caen	67,30	48,49	4	38,93	0	0	-	8,41	-	-	-	-
Clermont-F.	66,08	20,34	1	25,74	0	53,92	-	0	-	-	-	-
Corse	60,91	100	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créteil	51,20	49,24	5	18,15	7,50	17,93	3,48	3,70	-	-	-	-
Dijon	62,67	13,47	1	65,10	5,51	0	-	10,82	-	-	5,10	-
Grenoble	59,79	12,84	1	32,16	10,45	31,59	-	9,66	-	3,30	-	-
Guadeloupe	73,51	20,94	1	58,12	0	0	-	0	-	-	20,94	-
Lille	55,86	43,45	4	35,42	6,46	6,55	-	4,52	-	-	3,60	-
Limoges	66,18	26,17	2	67,97	0	5,86	-	0	-	-	-	-
Lyon	50,60	21,89	2	51,45	5,53	14,84	-	6,29	-	-	-	-
Martinique	76,38	-	-	77,60	22,40	0	-	0	-	-	-	-
Montpellier	61,01	24,38	2	55,01	0	13,21	-	0	-	4,79	2,61	-
Nancy-Metz	57,89	50,14	5	34,89	6,04	8,93	-	0	-	-	-	-
Nantes	59,51	14,27	1	58,70	8,35	18,68	-	0	-	-	-	-
Nice	65,91	25,42	2	61,86	2,33	2,97	-	1,91	-	5,51	-	-
Orléans-Tours	63,38	17,88	1	68,36	3,44	3,16	-	7,15	-	-	-	-
Paris	40,32	25,45	2	38,24	15,92	18,34	-	2,05	-	-	-	-
Poitiers	61,65	36,88	3	49,11	0	6,91	-	7,09	-	-	-	-
Reims	66,81	35,63	3	55,01	0	0	-	9,35	-	-	-	-
Rennes	56,92	40,80	4	39,80	0	10,63	-	8,76	-	-	-	-
Réunion	82,07	8,59	-	36,62	34,09	4,29	-	0	-	-	6,31	10,10
Rouen	68,91	7,98	-	74,70	5,12	9,19	-	3,01	-	-	-	-
Strasbourg	57,04	12,07	1	62,52	0	5,95	-	15,50	-	-	-	3,96
Toulouse	60,99	24,42	2	33,46	5,86	16,24	-	20,02	-	-	-	-
Versailles	45,60	28,21	3	27,27	9,56	19,40	5,62	9,93	-	-	-	-
TOTAL		27,69 %	66	43,94	7,00	12,52%	0,52%	6,19%	0,46%	0,50%	0,83%	0,35%

CAP académiques SAENES

SAENES	% de votants	SNASUB : % et sièges		A & I	CGT	FO	SUD	CFDT	SNAPAI - FAEN	SNALC-FGAF	Autre OS 1	Autre OS 2
Aix-Marseille	72,70	27,38	2	37,64	6,84	20,34	-	0	7,79	-	-	-
Amiens	75,15	73,35	5	17,03	-	1,65	-	7,97	-	-	-	-
Besançon	65,96	0	-	75,42	-	10,00	-	14,58	-	-	-	-
Bordeaux	63,44	20,55	1	45,89	20,78	6,39	-	6,39	-	-	-	-
Caen	69,13	55,88	4	41,60	-	-	-	2,52	-	-	-	-
Clermont-F.	70,05	15,02	1	42,69	-	42,29	-	0	-	-	-	-
Corse	72,73	63,51	4	36,49	-	-	-	0	-	-	-	-
Créteil	59,21	41,64	3	29,33	4,40	16,28	3,52	4,84	-	-	-	-
Dijon	69,23	12,41	-	69,86	-	-	-	13,12	-	-	4,61	-
Grenoble	70,97	16,95	1	37,33	-	35,96	-	9,76	-	-	-	-
Guadeloupe	87,01	28,00	2	52,80	-	-	-	0	-	-	9,33	-
Lille	65,16	48,28	3	42,16	2,66	3,45	-	3,45	-	-	-	-
Limoges	76,36	24,86	1	75,14	-	-	-	0	-	-	-	-
Lyon	59,06	25,42	1	54,03	-	13,56	6,99	0	-	-	-	-
Martinique	90,91	0	-	75,00	25,00	-	-	0	-	-	-	-
Montpellier	68,71	26,53	2	56,69	-	11,79	-	0	-	4,99	-	-
Nancy-Metz	58,20	41,47	3	51,71	-	6,82	-	0	-	-	-	-
Nantes	69,60	9,98	-	64,58	10,18	15,26	-	0	-	-	-	-
Nice	73,28	28,32	2	63,87	-	3,18	-	0	-	4,62	-	-
Orléans-Tours	74,71	15,08	1	76,80	-	-	-	8,12	-	-	-	-
Paris	57,31	24,34	2	48,18	10,10	12,75	-	4,64	-	-	-	-
Poitiers	63,48	37,87	2	50,74	-	5,15	-	6,25	-	-	-	-
Reims	66,92	48,81	3	42,86	-	-	-	8,33	-	-	-	-
Rennes	67,98	40,59	3	42,55	-	5,88	-	10,98	-	-	-	-
Réunion	84,69	14,56	1	48,73	29,11	-	-	0	-	-	-	7,59
Rouen	74,91	10,78	-	73,58	4,04	8,89	-	2,70	-	-	-	-
Strasbourg	59,96	15,30	1	65,48	0	-	-	19,22	-	-	-	-
Toulouse	66,24	25,15	2	42,19	5,07	9,13	-	18,46	-	-	-	-
Versailles	68,54	35,81	2	36,78	3,99	16,25	2,07	5,10	-	-	-	-
TOTAL		29,23%	52	49,02%	3,87%	10,61%	0,66%	5,44%	0,37%	0,35%	0,34%	0,11%

CAP académiques AAE

ATTACHÉS	% votants	SNASUB : % et sièges		A & I	CGT	FO	SUD	CFDT	SNAPAI - FAEN	SNALC-FGAF	Autre OS 1	Autre OS 2
Aix-Marseille	74,64	26,99	2	61,59	-	4,50	-	6,92	-	-	-	-
Amiens	76,07	37,67	2	55,35	-	-	-	6,98	-	-	-	-
Besançon	68,14	-	-	71,03	-	4,83	-	24,14	-	-	-	-
Bordeaux	61,68	19,49	1	74,73	5,78	-	-	-	-	-	-	-
Caen	80,32	18,92	1	81,08	-	-	-	-	-	-	-	-
Clermont-F.	73,27	-	-	77,33	-	22,67	-	-	-	-	-	-
Corse	100	100	5	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Créteil	59,21	27,89	2	52,82	4,15	5,34	-	9,79	-	-	-	-
Dijon	66,30	9,94	-	77,02	-	-	-	13,04	-	-	-	-
Grenoble	71,81	9,58	-	71,26	5,09	14,07	-	-	-	-	-	-
Guadeloupe	78,89	19,69	1	63,63	-	-	-	-	-	-	16,66	-
Lille	64,73	38,08	2	52,34	3,12	-	-	6,46	-	-	-	-
Limoges	66,01	19,78	-	80,22	-	-	-	0	-	-	-	-
Lyon	62,08	13,04	1	75,78	-	7,14	-	4,04	-	-	-	-
Martinique	86,17	-	-	86,67	13,33	-	-	-	-	-	-	-
Montpellier	70,41	15,32	1	84,68	-	-	-	-	-	-	-	-
Nancy-Metz	65,80	21,43	1	78,57	-	-	-	-	-	-	-	-
Nantes	73,78	-	-	90,16	-	9,84	-	-	-	-	-	-
Nice	72,96	14,09	-	85,91	-	-	-	-	-	-	-	-
Orléans-Tours	73,15	12,18	-	74,54	-	-	-	13,28	-	-	-	-
Paris	56,63	26,13	2	63,23	3,87	6,77	-	-	-	-	-	-
Poitiers	72,52	19,51	1	80,49	-	-	-	-	-	-	-	-
Reims	72,27	31,37	1	61,44	-	-	-	7,19	-	-	-	-
Rennes	68,17	23,29	1	63,36	-	-	-	13,36	-	-	-	-
Réunion	88,02	-	-	76,11	23,88	-	-	-	-	-	-	-
Rouen	85,62	17,52	1	82,48	-	-	-	-	-	-	-	-
Strasbourg	66,67	9,71	-	71,43	-	-	-	18,86	-	-	-	-
Toulouse	70,08	26,18	2	56,78	-	5,68	-	11,36	-	-	-	-
Versailles	58,72	30,41	2	60,05	-	9,54	-	0	-	-	-	-
TOTAL		20,25%	29	69,52%	1,31%	3,90%	-	4,54%	-	-	0,17	-

CAP académiques ATRF

ATRF	% votants	SNASUB (et SNUACTE) : % et sièges		SNPTES	CGT	FO	SUD	CFDT	SNAPAI - FAEN	SNALC-FGAF	Autre OS 1	Autre OS 2
ACADEMIE	% votants											
Aix-Marseille	34,31	8,43	0	19,66	39,61	5,90	-	3,37	-	-	-	23,03
Amiens	48,61	34,17	3	27,14	8,54	6,53	-	0	-	-	-	23,62
Besançon	39,13	-	-	39,20	8,00	12,00	-	26,40	-	-	14,40	0
Bordeaux	36,85	-	-	31,32	24,45	4,40	-	3,57	-	-	16,21	20,05
Caen	38,11	39,57	3	-	-	-	-	-	-	-	17,27	43,17
Clermont-F.	53,85	13,53	1	-	-	16,92	-	-	-	-	-	69,55
Corse	39,39	-	-	82,85	17,15	-	-	-	-	-	-	0
Créteil	33,41	9,65	1	-	14,67	22,39	-	6,18	-	-	-	47,10
Dijon	43,92	24,16	2	-	-	-	-	26,17	-	-	28,86	20,81
Grenoble	40,84	-	-	-	28,13	18,40	-	-	-	-	25,00	28,47
Guadeloupe	41,84	-	-	47,50	-	-	-	-	-	-	-	52,50
Lille	36,72	11,16	1	10,32	26,74	-	-	-	-	-	12,84	38,95
Limoges	0	-	-	21,48	-	-	-	-	-	-	20,13	58,39
Lyon	25,63	8,81	0	27,67	19,50	14,78	-	-	16,35	-	12,89	0
Martinique	0	-	-	67,65	-	-	-	-	-	-	-	32,35
Montpellier	46,28	-	-	-	28,46	-	-	-	-	-	14,09	57,45
Nancy-Metz	35,50	13,88	1	29,18	11,39	11,74	-	-	-	-	-	33,81
Nantes	40,98	-	-	-	12,71	15,81	-	7,90	-	-	19,24	44,33
Nice	44,28	14,75	1	-	26,27	4,61	-	0	-	-	-	54,38
Orléans-Tours	37,01	28,71	2	15,35	-	13,86	-	8,91	-	-	-	33,17
Paris	25,12	12,76	1	38,27	21,52	23,07	-	4,38	-	-	-	0
Poitiers	41,67	5,68	0	18,34	13,97	9,17	-	-	-	-	17,47	35,37
Reims	51,12	30,11	3	13,64	-	10,23	-	19,89	-	-	0	26,14
Rennes	41,90	-	-	7,28	20,39	13,83	-	-	-	-	12,62	45,87
Réunion	76,29	-	-	27,49	9,94	-	-	-	-	-	19,88	42,69
Rouen	49,23	25,35	2	18,89	-	11,52	-	-	-	-	7,83	36,41
Strasbourg	39,17	-	-	40,51	-	4,74	-	8,39	-	-	-	46,35
Toulouse	44,21	5,44	0	9,27	23,39	10,08	-	19,56	-	-	9,88	22,38
Versailles	27,38	10,13	1	-	20,00	10,39	-	-	-	-	-	59,48
TOTAL		9,69%	22	15,76%	17,46%	10,24%	-	4,46%	0,68%	-	8,42%	33,30%

Commissaires paritaires nationaux ITRF

INGÉNIEURS D'ETUDES :

Julie ROBERT

Université Paris Ouest Nanterre
julierobt@gmail.com

Benoit VALLEE

Université Paris-Est Créteil
b.vallee@u-pec.fr

TECHNICIENS DE RECHERCHE ET FORMATION :

Jean-Michel FABRESSE

Université d'Orléans
jean-michel.fabresse@univ-orleans.fr

Virginie KILANI

Université de Bourgogne
Virginie.Kilani@u-bourgogne.fr

ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET FORMATION :

Jean-Louis PADUANO

Université de Nice Sophia Antipolis
Jean-Louis.PADUANO@unice.fr

Ghislaine CHEVALIER

Université de Rouen
ghislaine.chevalier@univ-rouen.fr

Commissaires paritaires académiques ATRF

AMIENS

Tous les commissaires paritaires de l'académie sont joignables au 03 22 72 95 02
snasub.fsu.amiens@snasub.fr

Titulaires

Michèle DEFERT
Sylvie FORTIN
Christine BALAVOINE

Suppléants

Yasmina CORDEVANT
Alexis BERQUIN
Rosine FRAYSSE

CAEN

Titulaires

Stéphanie Lucas
02 33 87 69 00
stephanie.lucas@ac-caen.fr

Elisabeth COURTEILLE
02 31 45 28 48
elisabeth.courteille@unicaen.fr

Pascal BOIS
02 31 56 51 79
pascal.bois@unicaen.fr

Suppléants

Pascal BUCHY
02 31 66 28 67
pascal.buchy@unicaen.fr

Ketty ROMAGE
02 31 56 59 72
ketty.romage@unicaen.fr

Pascal COLARD
02 33 01 40 35
pascal.colard@unicaen.fr

CLERMONT

Titulaire

Veronique GRUMEAU-TOURNAIRE
Veronique.Tournair@laposte.net

Suppléant

Sébastien POUSSE
sebastien.pousse@ac-clermont.fr
04 73 36 09 62

CRÉTEIL

Titulaire

Jean-Luc DRAGIN
sony066@wanadoo.fr

Suppléante

Marie-Josée SAINT-MAXIMIN

DIJON

Titulaires

Elisabeth DEHAIS
03 80 77 23 79
elisabeth.dehais@agrosupdijon.fr

Charline BRAGANCA
03 80 39 91 37

charline.braganca@u-bourgogne.fr

Suppléantes

Adeline CARADO
03 80 39 50 40
adeline.carado@u-bourgogne.fr

Catherine FONTAINE
catherine.fontaine@u-bourgogne.fr

LILLE

Titulaire

Céline VANECKER
celine.vanacker@univ-littoral.fr

Suppléant

Fabien SANTRE
fabien.santre@univ-lille2.fr

NANCY-METZ

Titulaire

Tiphaine AUDREN-DE-KERDREL
Tiphaine.Audren-De-Kerdrel1@ac-nancy-metz.fr

Suppléante

Dominique PIGEAT
dominique.pigeat@ac-nancy-metz.fr

NICE

Titulaire

Jérémie MACONE
04 92 07 66 13

jeremie.macone@unice.fr

Suppléante

Marie-Céline FENECH
04 93 53 70 70
marie-celyne.fenech@ac-nice.fr

ORLÉANS-TOURS

Titulaires

Marie-Christine MERLET
mmerlet.fsu41@gmail.com
06 72 03 03 59

Emeline SOBALAK
emeline.sobalak@yahoo.fr

Suppléantes

Linette ANGERS
linette.angers@orange.fr

Salima DJIAR
s.djiar@gmail.com

PARIS

Titulaire

Sylvain SALVARY
01 42 86 20 18
sylvain.salvary@paris-descartes.fr

Suppléante

Maryse ROUXEL
01 53 73 98 06
maryse.rouxel@yahoo.fr

REIMS

Titulaires

Christine GODIMUS
03 26 91 82 38
christine.godimus@univ-reims.fr

Nouara HAMROUN
03 24 39 50 30
nouara.hamroun@ac-reims.fr

David GOUT
06 81 09 52 76
david.gout@univ-reims.fr

Suppléants

Laurent COLIGNON
06 74 04 05 55
laurent.colignon@univ-reims.fr

Nathalie HUMBERT
03 26 91 32 35
nathalie.humbert@univ-reims.fr

Valérie GILMENT
06 07 69 64 62
valerie.gilment@ac-reims.fr

ROUEN

Titulaires

Franck BOUZARD
franck.bouzard@univ-rouen.fr

Ghislaine CHEVALLIER
ghislaine.chevallier@univ-rouen.fr

Suppléant(e)s

Bruno CUVIER
bruno.cuvier@univ-rouen.fr

Alexandra GASCOIN
alexandra.gascoin@univ-rouen.fr

VERSAILLES

Titulaire

Frédérique BOUCHEZ
06 58 98 83 36
frederique.bouchez@ac-versailles.fr

Suppléante

Estelle MAURY
estelle.maury@ac-versailles.fr

Elus du SNASUB-FSU et du SNUACTE-FSU



Comités techniques spéciaux académiques

CTSA : nombre de sièges	FSU	UNSA	SGEN	FO	CGT	SNPTES	STC	SNALC
Aix-Marseille	2	3		2	2	1		
Amiens	7	2	1					
Besançon	2	7	1					
Bordeaux	2	4	1	1	2			
Caen	6	3	1					
Clermont-F.	2	3		4		1		
Corse	6	1	1				2	
Créteil	3	2	1	3	1			
Dijon	1	5	2	1	1			
Grenoble	3	1	2	4				
Lille	4	4	1	1				
Limoges	4	6						
Lyon	2	5	1	2				
Montpellier	4	4		1		1		
Nancy-Metz	4	3	1	1		1		
Nantes	2	5		2	1			
Nice	5	3				1		1
Orléans-Tours	3	5	1			1		
Paris	2	4		3		1		
Poitiers	3	4	1	1		1		
Reims	2	4	1		2	1		
Rennes	4	2	2	1		1		
Rouen	2	6		1		1		
Strasbourg	2	4	3			1		
Toulouse	3	3	2	2				
Versailles	4	2	1	3				
TOTAL	84	95	24	33	9	12	2	1



Commissions consultatives paritaires des non titulaires

	CGT	CFDT	UNSA	SNALC	FO	FSU	EIL	SUD	SPEG	SNPTES
Aix-Marseille	1	0	2	0	1	2	0	0	0	0
Amiens	0	2	0	0	0	3	0	0	0	0
Besançon	0	1	2	0	0	1	0	0	0	0
Bordeaux	1	1	2	0	0	2	0	0	0	0
Caen	0	0	0	0	0	6	0	0	0	0
Clermont-Fd	1	1	0	0	2	1	0	0	0	0
Corse	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0
Créteil	2	0	1	0	2	1	0	0	0	0
Dijon	0	1	2	0	0	1	0	0	0	0
Grenoble	1	3	0	0	2	1	0	0	0	0
Guadeloupe	0	0	2	0	0	1	0		1	0
Guyane	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0
Lille	1	0	1	0	0	4	0	0	0	0
Limoges	0	0	3	0	0	1	0	0	0	0
Lyon	0	0	3	0	0	2	0	0	0	0
Martinique	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0
Montpellier	0	2	1	0	1	2	0	0	0	0
Nancy-Metz	0	1	1	0	1	3	0	0	0	0
Nantes	1	0	2	0	3	0	0	0	0	0
Nice	0	1	2	0	0	2	0	0	0	0
Orléans-tours	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0
Paris	1	1	2	0	0	1	0	0	0	1
Poitiers	0	0	1	0	1	2	0	0	0	0
Reims	1	1	0	0	0	3	0	0	0	0
Rennes	0	1	0	0	1	4	0	0	0	0
Réunion	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0
Rouen	1	0	3	0	1	0	0	0	0	0
Strasbourg	0	3	2	0	0	1	0	0	0	0
Toulouse	0	2	1	0	1	0	0	0	0	0
Versailles	1	0	1	0	2	2	0	0	0	0
Mayotte	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0
Adm. Centrale	2	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	17	25	44	0	18	54	0	0	1	1
	CGT	CFDT	UNSA	SNALC	FO	FSU	EIL	SUD	SPEG	SNPTES

CCP des non titulaires :

a FSU est passée

de 47 sièges en 2008

à 51 en 2011

et 54 en 2014.



Les nouveaux commissaires paritaires SNASUB-FSU dans les Bibliothèques

MAGASINIERS

Sandrine BOHAS SCDU Lyon 1 sandrine.bohas@univ-lyon1.fr 04 78 77 75 37	Isabelle HEILIGENSTEIN SCDU Strasbourg i.heiligenstein@unistra.fr 06 85 07 30 79	Marina JOSIPOVIC SCDU Franche-Comte nitza90@yahoo.fr 03 84 21 52 88	Frédéric WEISZ Bibliothèque nationale de France f.weisz@gmail.com 01 53 79 37 94
Célia GIMENO Bibliothèque nationale de France celiagimeno@hotmail.com 01 53 79 51 27	Yannick HENRIO Bibliothèque publique d'information yannick.henrio@bpi.fr 06 69 63 91 99	Valérie VAYSSIERE-GASPARD BIU Montpellier vlebon34@yahoo.fr 04 67 13 43 73	
Valérie GREGOIRE SCDU Picardie Jules Verne gregoire.valerie@aliceadsl.fr 06.50.41.72.66	Matthieu JOSEPH BIU Santé Paris 5 matthieu.joseph@biusante.parisdescartes.fr 06 15 59 99 02	Julie WALLART SCDU Lille 1 julie.wallart@univ-lille1.fr 03 20 33 72 19	

BIBLIOTHÉCAIRES ADJOINTS SPÉCIALISÉS

Annick BOHN BNU Strasbourg annick.bohn@bnu.fr 03 88 25 39 21	Florence POURADIER BULAC flosfnasub@gmail.com 01 81 69 18 35	Inès SOULA SCDU Paris 3 aspengine@gmail.com	Michel THEVENEAU SCDU Orléans michel.theveneau@univ-orleans.fr 02 38 49 40 64
Jean-Charles MAROILLE SCDU Rennes 2 jean-charles.maraille@uhb.fr 02 99 14 12 20	Bettina SCHMITT-CORDOVA SCDU Pau et Pays de l'Adour bettina.schmitt-cordova@univ-pau.fr 05 59 57 41 44	Denise TASSIUS SCDU Antilles-Guyane den_tas@yahoo.fr 06 90 81 12 57	Sonia ZAMORD SCDU Paris Descartes sonia.zamord@parisdescartes.fr 01 78 76 43 02
Hervé PETIT SCDU Toulouse 2 Le Mirail herve.petit@univ-tlse2.fr 05 61 50 38 73		Elodie TERRACOL BIU Cujas elodieterracol@gmail.com	

BIBLIOTHÉCAIRES

Catherine LANCHA SCDU Jean Moulin Lyon 3 catherine.lancha@univ-lyon3.fr 04 78 78 79 12	Christian VIÉRON-LEPOUTRE SCDU Franche-Comté christian.vieron-lepoutre@univ-fcomte.fr 06 13 49 65 32	Anne DE MAUPEOU BULCO anne.de-maupeou@univ-littoral.fr 03 28 23 74 63	Céline RIDET SCDU Aix-Marseille celine.ridet@univ-amu.fr 04 13 55 39 11
--	--	---	---

CONSERVATEURS

Béatrice BONNEAU Bibliothèque publique d'information bonneau.beatrice@free.fr 06 19 94 87 13	Nelly CLÉMENT-GUYADER SCDU Rouen - Haute-Normandie nelly.clement-guyader@univ-rouen.fr 02 35 14 81 21	Delphine COUDRIN Direction de la documentation - Université de Bordeaux delphine.coudrin@u-bordeaux.fr 05 40 00 88 14	Agnès MACQUIN SCDU Pau et Pays de l'Adour agnesmacquin@yahoo.fr 05 59 40 77 85
--	---	---	--

L'huissier, seule solution aux impayés dans un EPLE ?

Les difficultés financières des familles augmentent. Le montant des bourses stagne, les aides de l'Etat via le fonds social, sont souvent insuffisantes.

Les dettes de demi pension s'accumulent, les impayés sont alors une réelle difficulté pour les EPLE.

Rappelons que les agents comptables doivent prouver qu'ils ont mis en œuvre toutes les diligences pour récupérer les sommes dues à l'établissement, faute de quoi, ils sont personnellement mis à contribution pour éponger la dette.



La jurisprudence de la Cour des Comptes et du Conseil d'Etat définit ces diligences comme devant être complètes (utilisant tous les moyens de recouvrement à la disposition du comptable) ; adéquates (adaptées à la nature de la créance et à la solvabilité du débiteur) ; et rapides.

Les différentes mesures d'exécution forcée prévues par les textes nécessitent le recours aux huissiers de justice. On connaît le coût de telles procédures pour les débiteurs.

Existe-t-il d'autres solutions pour le comptable que de s'adresser à un huissier de justice pour voir sa responsabilité pécuniaire écartée ?

L'instruction codificatrice M9-6 prévoit dans son article 2.2.5.5.2 page 81 la possibilité de saisir le tribunal d'instance du lieu de résidence du débiteur d'une demande de saisie des rémunérations du travail. Cette saisine débouche sur une tentative de conciliation devant le juge du

tribunal d'instance devant permettre de trouver des modalités pour le paiement de la dette. En cas d'échec, le greffier en chef procède à la saisie des rémunérations.

Ce dispositif à disposition de l'agent comptable a le mérite d'éviter aux familles ayant des difficultés financières de voir leur dette s'alourdir du fait des frais d'huissiers mis à leur charge et permet un étalement des paiements compatible avec les possibilités des débiteurs.

Pour le comptable, cette procédure est bien sûr contraignante puisqu'il devra se présenter à l'audience prévue par le tribunal de grande instance pour chaque débiteur.

Pourtant en tant que syndicalistes soucieux de prendre en compte les difficultés financières des familles de nos élèves nous ne pouvons que préconiser ce dispositif.

Marie Dolorès Cornillon

L'évolution des fonds sociaux d'Etat dans la loi de Finances 2015 : une stagnation qui ne présage rien de bon !

En complément des aides sociales à la scolarité que représentent les bourses par exemple, l'Etat a développé dans les années 90 du siècle dernier toute une série d'aides d'urgence pouvant concerner tous les élèves scolarisés dans un établissement public.



Ces fonds sociaux, lycéen - collégien ou des cantines - sont abondés par les budgets académiques et permettent au chef d'établissement de répondre aux difficultés des familles à faire face à des dépenses de scolarité.

34,6 millions d'euros étaient consacrés à cette action sociale en 2014 dans le budget de l'Etat. Le montant est le même pour 2015. Alors que le nombre de chômeurs s'accroît brutalement depuis plusieurs mois, que la précarité des conditions de vie ne cesse de s'étendre, la stagnation de cette enveloppe de crédits n'est pas une bonne nouvelle pour les équipes qui, en EPLE, font face quotidiennement aux difficultés

financières et sociales des élèves et de leur famille.

Les représentants du SNASUB-FSU dans les comités techniques académiques, instances compétentes pour suivre les budgets académiques, sauront s'emparer de cette question et intervenir, le cas échéant, pour que nulle part des directions académiques mal avisées tentent de faire des économies sur ces crédits essentiels.

Philippe Lalouette

Ce que vous avez toujours voulu savoir sur la circulaire de gestion 2015...

Comme l'an dernier, la note unique de service* qui détermine les modalités de recrutement, de carrière et de mobilité des personnels BIATSS est commune aux trois filières. Si vous devez demander une mutation ou si vous êtes susceptible d'être proposé au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude, voilà ce qu'il vous faut savoir.

Mutations – Détachements – Intégrations

- Transmission des vacances d'emploi par les établissements à la DGRH C2-3 au plus tard le 23 janvier 2015. Seuls seront mis en ligne les postes vacants avec certitude au 1^{er} septembre 2015.
 - 05/02/15 : publication des postes sur le serveur du ministère : mvtbib.adc.education.fr/mvtbib
 - Formulation des demandes de mutation en ligne jusqu'au 02/03/15.
 - Dépôt des demandes de détachement et d'intégration auprès de la DGRH C2-3 jusqu'au 02/03/15.
 - Transmission des dossiers complets correspondants avant le 03/04/15. La confirmation de demande de mutation doit parvenir par la voie hiérarchique dans les délais indiqués, faute de quoi la demande est annulée. Seule la confirmation signée, avec éventuellement des modifications de vœux, fait foi.
 - **Pour demander une mutation, il faut être titulaire.**
 - Les postes de direction doivent obligatoirement être publiés.
 - **Seuls les postes de conservateurs et conservateurs généraux peuvent être profilés.**
 - Vous pouvez demander des postes qui ne figurent pas sur la liste (six vœux au maximum).
 - Contactez la direction de la bibliothèque d'accueil en particulier pour obtenir la localisation exacte du poste.
 - **Les CPE émettent un avis sur le départ, jamais sur les arrivées, excepté pour les conservateurs et conservateurs généraux.** Elles émettent, par contre, un avis sur les accueils en détachement et les demandes d'intégration directe.
 - Postes Culture
 - Pour toutes les mutations concernant un poste Culture (départ ou arrivée), transmettre une copie de la demande au chef du département des ressources et de l'action territoriale au service du Livre et de la Lecture au ministère de la Culture et de la Communication.
 - Pour les BMC, adresser également la demande de mise à disposition à la DGRH C2-3.
 - Demandes tardives, modification ou annulation des vœux
- Une demande de mutation vous engage. L'annuler ou la modifier devient quasiment impossible, excepté dans des cas de force majeure dûment listés dans la circulaire, et au plus tard une semaine avant la CAP.**

Liste d'aptitude (LA) et tableau d'avancement (TA)

Dans cette circulaire de gestion, le ministère précise que :

- l'interclassement est une obligation ;
- **le rapport d'activité rédigé par l'agent n'est plus requis** ni pour le TA, ni pour la LA ;
- pour l'ensemble de la filière bibliothèque, **l'accès à un corps supérieur** implique d'exercer des fonctions d'un niveau supérieur, mais **n'impose pas de mobilité géographique**. Il enjoint les établissements à en « tenir compte dans leur gestion prévisionnelle » ;
- **pour les bibliothécaires inscrits sur la liste d'aptitude au corps de conservateur**, la circulaire est impérative : **ils sont nommés, à l'issue de leur stage à l'ENSSIB, dans leur établissement d'origine, sur des fonctions de conservateur.**

Pour les collègues, en particulier en régions, qui souvent étaient amenés à refuser d'être proposés par crainte de devoir déménager, on ne peut que s'en réjouir... mais il importe de demeurer très vigilants sur « l'interprétation » que pourraient en faire des établissements « soucieux » de ne pas augmenter leur masse salariale !

- Avis de la CPE
Les propositions d'inscription sur la LA ou au TA doivent être examinées par la CPE dont le compte-rendu doit être transmis au ministère avant la CAP. **Dans les structures pour lesquelles il n'a pas été institué de CPE par la voie réglementaire, le ministère recommande à l'administration de réunir un groupe de travail avec les organisations syndicales, en s'appuyant pour sa constitution sur les résultats des dernières élections.**

* Note unique de service publiée au BOEN spécial du 27 novembre 2014 : www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=83379

Refusons qu'ils substituent la BIEP au paritarisme !

En dehors du mouvement, le ministère préconise désormais, pour l'ensemble de la filière, le recours à la BIEP (Bourse interministérielle de l'emploi public). Il le formalise d'ailleurs très précisément pour les conservateurs et conservateurs généraux pour lesquels il exclut toujours le rétablissement du second mouvement annuel. Pour nous, cette substitution est inacceptable. C'est la négation de la gestion paritaire des carrières et une atteinte au rôle des commissaires paritaires.

Calendrier 2015 des CAP de la filière bibliothèque

Corps	Réductions d'ancienneté	Mutations Listes d'aptitude	Tableaux d'avancement
Conservateurs généraux		7 mai 2015	
Conservateurs		7 mai 2015	5 novembre 2015
Bibliothécaires	29 janvier 2015	13 mai 2015	
BAS	22 janvier 2015	4 juin 2015	19 novembre 2015
Magasiniers	12 février 2015	11 juin 2015	26 novembre 2015

Contactez vos commissaires paritaires :

retrouvez toutes leurs coordonnées sur le site du SNASUB-FSU : www.snasub.fr/spip.php?article1587

Béatrice Bonneau

Action sociale interministérielle : taux au 1er janvier 2015

PRESTATIONS	Taux 2015
RESTAURATION	
Prestation repas	1,22 €
AIDE A LA FAMILLE	
Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	22,71 €
SUBVENTIONS POUR SÉJOURS D'ENFANTS	
En colonies de vacances	
enfants de moins de 13 ans	7,29 €
enfants de 13 à 18 ans	11,04 €
En centres de loisirs sans hébergement	
journée complète	5,26 €
demi-journée	2,65 €
En maisons familiales de vacances et gîtes	
séjours en pension complète	7,67 €
autre formule	7,29 €
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	
forfait pour 21 jours ou plus	75,57 €
pour les séjours d'une durée inférieure, par jour	3,59 €
Séjours linguistiques	
enfants de moins de 13 ans	7,29 €
enfants de 13 à 18 ans	11,04€
ENFANTS HANDICAPÉS	
Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel)	158,89 €
Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans : versement mensuel au taux de 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales.	
Séjours en centres de vacances spécialisés (par jour)	20,80 €

Taux promus - promouvables

Arrêté du 12 novembre 2014 fixant pour les années 2015, 2016 et 2017 les taux de promotion dans certains corps de fonctionnaires relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (JO du 12 décembre 2014)

	2015	2016	2017
SAENES de classe supérieure	8,5 %	8,5 %	8,5 %
SAENES de classe exceptionnelle	11 %	11 %	11 %
IGR			
IGR 1ère classe	13,5 %	13,5 %	13,5 %
IGR hors classe	7 %	7 %	7 %
IGE			
IGE 1ère classe	15,5 %	15,5 %	15,5 %
IGE hors classe	20 %	20 %	20 %
Technicien de classe supérieure			
Technicien de classe supérieure	10 %	10 %	10 %
Technicien de classe exceptionnelle	18 %	18 %	18 %
ADTRF			
ADTRF 1ère classe	12 %	12 %	12 %
ADTRF principal 2ème classe	10 %	10 %	10 %
ADTRF principal 1ère classe	15 %	15 %	15 %
Conservateur en chef des bibliothèques			
Conservateur en chef des bibliothèques	12 %	12 %	12 %
BAS			
BAS de classe supérieure	13 %	13 %	13 %
BAS de classe exceptionnelle	12 %	12 %	12 %
Magasinier			
Magasinier de 1ère classe	30 %	30 %	30 %
Magasinier principal de 2ème classe	15 %	15 %	15 %
Magasinier principal de 1ère classe	15 %	15 %	15 %

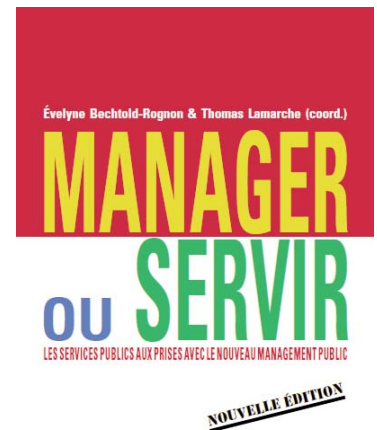
Le service public aux prises avec le Nouveau Management Public

Les services publics sont au cœur des préoccupations des Français. Lors de la crise récente, ils ont fonctionné comme un bouclier, atténuant les effets dévastateurs de celle-ci sur les citoyens. Dans les discours gouvernementaux, les services publics sont également centraux. Sans jamais les attaquer de front, on prétend vouloir les pérenniser en les rendant plus efficaces et plus responsables.

Ce petit livre s'interroge sur la réalité des effets des politiques du Nouveau management public sur les agents des services publics et en particulier sur ses cadres intermédiaires. Dans les domaines de la santé, de la justice, de l'éducation, faut-il désormais choisir entre manager et servir ?

Les professionnels de ces domaines disent tous à quel point la LOLF et ses corollaires ont fait évoluer leur travail. Leur sentiment est d'être constamment entre le marteau et l'enclume, constamment aux prises avec des injonctions paradoxales : faire plus avec moins, être plus autonome tout en étant confronté à des prescriptions centralisées impératives. Cet ouvrage souligne aussi les capacités de résistance des corps professionnels et de l'institution, capables d'inventer des modalités d'actions et de services nouvelles.

Editions Syllepse
Collection "Comprendre et Agir"
Prix : 8 euros



Pour stopper la politique de casse du gouvernement Hollande-Valls, pour la rupture du dialogue social !

Pour une liste Front Unique au congrès du SNASUB

Depuis 2012, les gouvernements dirigés par Hollande aggravent la politique contre laquelle travailleurs et jeunes se sont mobilisés en infligeant une défaite à Sarkozy et sa majorité!

Retraites, l'ANI dans le privé, blocage de l'indice des fonctionnaires, Pacte de Responsabilité financé par 50 milliards de coupes dans les dépenses publiques...

Le MEDEF en demande plus pour continuer de nous faire payer la crise !

Malgré ces coups, la direction du SNASUB, celle de la FSU, prétendent que le gouvernement pourrait répondre favorablement par le dialogue social à nos revendications.

Le résultat de cette politique est cinglant pour la FSU et en particulier ses syndicats enseignants qui subissent une défaite sans précédent aux élections après avoir de fait soutenu la contre-réforme des rythmes scolaires et la casse des statuts enseignants !

Pour notre secteur les attaques les plus graves sont pour maintenant.

Avec le RIFSEEP, **touchant tous les fonctionnaires** dès 2015, le gouvernement entend franchir une étape décisive vers une FP d'emploi et l'individualisation généralisée. L'indemnitaire pourra représenter plus de la moitié du salaire, fixé selon le mérite et les fonctions occupées, indépendamment du statut de l'agent ! Et les négociations PPCR sur la FP visent à aller encore plus loin dans cette casse !

Non seulement la direction du SNASUB et celle de la FSU ne combattent pas ces attaques, mais elles les cautionnent par leur participation au dialogue social et en camouflent l'enjeu.

Il faut pour notre syndicat une autre orientation : quitter la table des concertations FP, rompre avec le gouvernement et ainsi créer les conditions du Front Uni des organisations syndicales pour briser son offensive.

Pour que cette orientation continue d'être défendue dans nos instances et au congrès, portez-vous candidats pour la constitution d'une liste FRONT UNIQUE en nous contactant.

Patrice Aurand, Eric Panthou, élus au Bureau National
www.frontunique.com



Arrêté du 12 novembre 2014 fixant pour les années 2015, 2016 et 2017 les taux de promotion dans certains corps de fonctionnaires relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (JO du 12 décembre 2014).- Tableau ICI

Décret n° 2014-1457 du 5 décembre 2014 portant attribution d'une indemnité compensatrice aux agents affectés dans les communes minières de Moselle (JO du 7 décembre 2014).

Circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) (site circulaires.legifrance.gouv.fr).

Arrêté du 8 décembre 2014 autorisant au titre de l'année 2015 le recrutement sans concours de magasiniers des bibliothèques de 2e classe à la Bibliothèque nationale de France et fixant le nombre (33, + 2 aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi) de postes offerts à ce recrutement (JO du 26 décembre 2014).

Arrêté du 15 décembre 2014 fixant au titre de l'année 2015 le nombre (402) et la répartition des postes offerts aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (JO du 21 décembre 2014).

Arrêté du 15 décembre 2014 fixant au titre de l'année 2015 le nombre (213) et la répartition des postes offerts aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (JO du 21 décembre 2014).

Circulaire n° 2014-167 du 16 décembre 2014 présentant les priorités du plan national de formation en direction des cadres pédagogiques et administratifs du ministère de l'éducation nationale (BOEN n° 47 du 18 décembre 2014).

Décret n° 2014-1553 du 19 décembre 2014 portant diverses dispositions relatives au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat (JO du 21 décembre 2014).

Décret n° 2014-1560 du 22 décembre 2014 portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériels auprès du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (JO du 24 décembre 2014).

Décret n° 2014-1569 du 22 décembre 2014 portant relèvement du salaire minimum de croissance (JO du 24 décembre 2014).

Circulaire du 24 décembre 2014 relative à l'aide à l'installation des personnels de l'Etat (AIP) (site circulaires.gouv.fr).

Arrêté du 24 décembre 2014 pris pour l'application de l'article 4-1 du décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat (JO du 28 décembre 2014).

Circulaire du 24 décembre 2014 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune (site circulaires.gouv.fr).

Circulaire du 24 décembre 2014 relative à la prestation d'action sociale interministérielle « CESU – garde d'enfant 0-6 ans » (site circulaires.gouv.fr).

Décret n° 2014-1631 du 26 décembre 2014 relatif à l'organisation administrative, financière et territoriale de l'Etablissement public de création et d'accompagnement pédagogiques dénommé « Réseau Canopé » (JO du 28 décembre 2014).

Circulaire interministérielle n° DSS/3A/2014/347 du 29 décembre 2014 relative aux nouvelles règles applicables en matière de cumul d'une activité rémunérée et d'une pension de vieillesse (site circulaires.legifrance.gouv.fr).





SNASUB FSU BULLETIN D'ADHÉSION 2014 - 2015

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

> par chèque : 1, 2 ou 3 chèques, datés du jour de l'adhésion et encaissés mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer à votre Trésorier académique (adresse en page "Contacter le SNASUB")

> par prélèvement automatique sur compte postal ou bancaire, à envoyer aux Trésoriers nationaux **au : 104 rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS.**

Cette possibilité vous permet de fractionner en 5 le paiement de votre cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes. Vous en serez averti(e) par courrier à chaque rentrée scolaire et vous pourrez modifier la date de votre premier prélèvement, apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.

Comment calculer le montant de votre cotisation ?

Ajoutez à vos **points d'indice nouveau majoré** vos points **NBI** (le cas échéant) et appliquez à ce total le coefficient suivant :

- > entre l'indice 309 et l'indice 350 : 0,25 € par point d'indice
- > entre l'indice 351 et l'indice 400 : 0,29 € par point d'indice
- > à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice

CAS PARTICULIERS :

- > CDD inférieur à 12 mois : 30,50 €
- > Congé parental ou disponibilité : 30,50 €
- > CDI et CDD nommés pour une année : selon l'indice et la quotité au prorata temporis
- > Temps partiel : au prorata temporis
- > Retraités (selon la pension brute mensuelle) : moins de 1100€ : 25 € ; de 1100 € à 1250 € : 3% ; de 1251 € à 1500 € : 3,5% ; de 1501 € à 2000 € : 4% ; supérieur à 2000 € : 4,5% (comprend l'adhésion à la Fédération générale des Retraités - FGR - et l'abonnement au Courrier du Retraité)

Merci de remplir tous les champs avec précision.

ACADÉMIE :		ANNEE DE NAISSANCE	SECTEUR	STATUT
NOM :		<input type="checkbox"/> HOMME <input type="checkbox"/> NOUVEL ADHERENT <input type="checkbox"/> FEMME <input type="checkbox"/> ANCIEN ADHERENT	<input type="checkbox"/> BIB <input type="checkbox"/> CROUS <input type="checkbox"/> EPLE <input type="checkbox"/> JS <input type="checkbox"/> RETRAITÉS <input type="checkbox"/> SERVICE <input type="checkbox"/> SUP <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> AENES <input type="checkbox"/> BIB <input type="checkbox"/> DOC <input type="checkbox"/> ITRF <input type="checkbox"/> Non titulaire
PRENOM :			CATEGORIE	
VOS COORDONNÉES				
APPARTEMENT, ETAGE :				
ENTREE, IMMEUBLE :				
N°, TYPE, VOIE :				
LIEU DIT :				
CODE POSTAL, LOCALITE :				
TEL : PORTABLE :				
VOTRE ÉTABLISSEMENT				
TYPE (collège, université, rectorat...) :				
NOM D'ETABLISSEMENT :				
SERVICE :				
RUE :				
CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX :				
TEL PROFESSIONNEL : PAYS :				
Adresse e-mail pour recevoir votre carte d'adhérent et des informations syndicales :				
			COTISATION	
			$\left(\frac{\text{---} + \text{---}}{\text{---}} \right) \times \text{---}$ <p>(indice) (NBI) (coefficient)</p> <p>Quotité (ex : x 0,8 pour 80%)</p> <p>----- =</p> <p>----- €</p>	
			Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant ou à un crédit d'impôt en cas de non imposition	
			DATE :	
			Signature :	

Règlement par chèque Nombre de chèques : 1 2 3 Montant réglé : _____ €

Prélèvement automatique SEPA **> MONTANT DE LA MENSUALITÉ (COTISATION/5) :**
> DATE DE DÉBUT DES PRÉLÈVEMENTS : 05/...../ 20.....

A g r a f f e r R I B o u c h è q u e s I C I	MANDAT DE PRELEVEMENT	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNASUB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNASUB.
		Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
	Veuillez compléter en lettres capitales	
	Vos nom et prénom	Pour le compte de : SNASUB
	Votre adresse	104 rue Romain Rolland
(Complète)	93260 LES LILAS	
Vos coordonnées bancaires	Référence : cotisation SNASUB	
<input type="checkbox"/> Paiement répétitif ou récurrent <input type="checkbox"/> Paiement ponctuel	Signé à le	
Code international d'identification de votre banque - BIC		
Référence unique du mandat (sera complétée par le SNASUB)	A envoyer accompagné d'un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE avec votre bulletin d'adhésion ou de réadhésion à :	
Identifiant créancier SEPA : FR59 ZZZ59 5401	SNASUB-FSU - TRESORERIE NATIONALE - 104 RUE ROMAIN ROLLAND - 93260 LES LILAS	